

CINQUIÈME JOURNÉE.

Lundi 26 novembre 1945.

Audience du matin.

Dr FRITZ SAUTER (avocat de l'accusé von Ribbentrop). — Plaise au Tribunal. Je désirerais présenter une requête. Je suis le Dr Sauter, défenseur de l'accusé von Ribbentrop. Le 30 octobre, l'accusé Ribbentrop a demandé que son ancienne secrétaire, Margareta Blank, qui se trouvait à cette époque en détention préventive à Nuremberg, soit mise à sa disposition pour dicter un mémoire en réponse à l'Acte d'accusation et pour prendre une vue d'ensemble des tâches officielles qu'il assumait pendant les sept ou huit dernières années.

Par décision du 11 novembre 1945, le Tribunal y avait consenti. L'accusé von Ribbentrop a donc pu dicter pendant quelques heures, mais cette possibilité lui a été ôtée pour des raisons qui lui sont inconnues. L'accusé von Ribbentrop n'a encore reçu ni les notes sténographiées, ni un exemplaire dactylographié du texte dicté à mademoiselle Blank. Le 15 novembre, il a demandé, mais sans résultat, que sa secrétaire soit remise à sa disposition. En conséquence, l'accusé von Ribbentrop, par requête adressée au Tribunal, demande à Monsieur le Président de bien vouloir ordonner que son ancienne secrétaire, Margareta Blank, soit remise à sa disposition pour noter sous sa dictée les détails nécessaires. Cette autorisation paraît être indispensable à la préparation du témoignage de l'accusé Ribbentrop, aussi bien qu'à la préparation des témoignages à décharge. Particulièrement dans le cas de l'accusé von Ribbentrop, le nombre des preuves à examiner est si considérable qu'il nous paraît impossible de le faire d'une autre façon.

L'accusé von Ribbentrop a une autre requête à présenter. Il a demandé à plusieurs reprises que quelques-uns de ses anciens collaborateurs, particulièrement l'ambassadeur Gaus, l'ambassadeur von Rintelen, le ministre von Sonnleitner, le professeur Fritz Berber et le sous-secrétaire d'État Henke, soient amenés à Nuremberg en qualité de témoins et qu'il puisse leur parler en présence de son avocat. Cette requête a été partiellement rejetée le 10 novembre, mais le Tribunal n'a pas encore, en ce qui concerne le reste de la requête, pris de décision. Il est tout à fait impossible à l'accusé von Ribbentrop de donner un compte rendu clair et complet de toute la politique extérieure de l'Allemagne au cours des sept ou huit dernières années, si l'on ne met à sa disposition qu'un crayon

et un bloc-notes. Les Livres Blancs du ministère des Affaires étrangères, dont il a demandé la communication ne lui ont même pas été remis. Étant donné que la documentation nécessaire à l'examen de la politique étrangère allemande au cours des sept ou huit dernières années est très étendue, il est impossible à l'accusé von Ribbentrop de se rappeler par le menu, les dates, les événements, les documents ou autres faits, à moins que sa mémoire ne soit rafraîchie par des conversations avec ses anciens collaborateurs.

En outre, l'accusé von Ribbentrop a fait usage, au cours des quatre dernières années, d'une grande quantité de somnifères, en particulier de bromure, et sa mémoire en a subi le contre-coup.

En ce qui concerne la pleine mise en lumière de la vérité historique, dans un domaine qui intéresse non seulement le Tribunal, mais aussi l'opinion publique mondiale, le résultat atteint serait décevant si l'accusé von Ribbentrop, au cours de son interrogatoire, déclarait à plusieurs reprises qu'il ne peut plus se rappeler tel détail. En conséquence, l'accusé von Ribbentrop prie le Tribunal de faire venir ici ceux de ses collaborateurs que j'ai nommés tout à l'heure, et de l'autoriser à s'entretenir avec eux des questions intéressant le Procès, afin d'être à même de se préparer pour les phases ultérieures des débats.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal a déjà indiqué à la Défense que toutes les requêtes devraient, autant que possible, être faites par écrit, et il considère que celles qui viennent d'être présentées oralement, auraient dû l'être sous la forme écrite. Il examinera les faits relatifs à la requête concernant la secrétaire de l'accusé von Ribbentrop. Les autres requêtes, qui concernent les témoins et les documents et qui ont été présentées par écrit, ont été examinées par le Tribunal ou le seront.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, puis-je vous faire remarquer à ce sujet, que les requêtes que j'ai présentées aujourd'hui ont déjà été présentées par écrit au Tribunal à plusieurs reprises, mais mon client craint sérieusement d'éprouver des difficultés dans la préparation de son témoignage et des témoignages à décharge ?

LE PRÉSIDENT. — Comme il l'a été annoncé à l'audience de vendredi, le Ministère Public et les avocats devaient essayer d'en venir à des accords satisfaisants sur la production de documents en langue allemande. Conformément à cette déclaration, les représentants du Ministère Public et de la Défense se sont entretenus, puis sont venus devant le Tribunal, qui a provisoirement pris les mesures suivantes :

1. A l'avenir, seules les parties de documents qui sont lues à l'audience par le Ministère Public, feront partie intégrante du procès-verbal. De cette façon, le texte de ces parties de documents sera transmis en allemand aux avocats au moyen des écouteurs,

2. Afin que les accusés et leurs avocats aient la possibilité d'étudier de tels documents dans leur totalité en allemand, deux copies de l'original, dont une copie photostatique, seront déposées à la salle de documentation de la Défense au moment où les documents seront présentés au Tribunal.

3. La Défense peut, à n'importe quel moment, se référer à n'importe quelle partie de ces documents.

4. Le Ministère Public remettra à la Défense, dix exemplaires de ses dossiers d'audience en anglais et cinq exemplaires de ses livres de documents en anglais, au moment où ces dossiers et ces livres de documents seront remis au Tribunal.

5. Chaque avocat recevra un exemplaire des procès-verbaux des débats.

C'est tout.

Je demande au représentant du Ministère Public américain de prendre la parole.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Puis-je poser une question, Monsieur le Président, au sujet des dossiers d'audience? Dans la partie de l'exposé des faits que je dois présenter, je n'ai pas l'intention de remettre au Tribunal des dossiers d'audience. Je dirai au microphone tout ce qui pourrait être inclus dans ce dossier. Je me demande si cette solution est satisfaisante.

LE PRÉSIDENT. — Je pense que ce que j'ai dit répond à cette question.

M. ALDERMAN. — Oui, je le pense également.

LE PRÉSIDENT. — En effet, j'ai dit que la Défense devrait recevoir dix exemplaires en anglais des dossiers d'audience en même temps qu'ils seraient remis au Tribunal. Donc, si vous ne remettez pas de dossiers au Tribunal, il ne sera pas nécessaire d'en remettre à la Défense.

M. ALDERMAN. — Très bien. Lorsque l'audience fut levée vendredi, je venais de terminer une déclaration préliminaire à la présentation des preuves relatives à la partie de l'exposé des faits qui traite de la guerre d'agression. Dans cette déclaration introductive, j'avais attiré l'attention sur les parties du Statut et les parties de l'Acte d'accusation qui se rapportent à cet aspect du Procès. J'avais également débattu la question des rapports qui existent entre les données de l'Histoire et les preuves qui seront produites, en indiquant les apports qui seraient faits à ces données par les preuves contenues dans les documents saisis.

J'ai indiqué alors au Tribunal que je commencerais tout d'abord par présenter un à un, une série de documents saisis qui, à notre sens, prouvent le fait de la guerre d'agression et ne laissent subsister aucun doute sur le caractère agressif de la guerre nazie et sur sa préméditation concertée.

J'ai indiqué au Tribunal qu'après avoir, de cette manière, prouvé le fait criminel, je ferai suivre la présentation de ces preuves d'une présentation plus ou moins chronologique de l'exposé de la guerre d'agression, en fournissant des preuves très détaillées sur les activités des conspirateurs dans ce domaine, de 1933 à 1941.

Comme les membres du Tribunal peuvent le comprendre, il est plus facile d'établir le plan d'une présentation que de le suivre. Il y a eu nécessairement quelques changements dans nos prévisions. J'ai indiqué vendredi que, jusqu'à un certain point, l'exposé américain traitant du chef d'accusation n° 1 et l'exposé anglais, traitant du chef d'accusation n° 2, empiéteraient l'un sur l'autre. Le Procureur Général britannique, Sir Hartley Shawcross, a été contraint par les circonstances de se rendre à Londres cette semaine. Il espère être de retour la semaine prochaine. Il a l'intention de prononcer son discours d'ouverture à son retour, lundi prochain, sur le chef d'accusation n° 2 de l'Acte d'accusation et sur les parties du chef d'accusation n° 1 qui s'en rapprochent et qui n'ont pas encore été traitées. De sorte que nous envisageons maintenant, si cela agrée au Tribunal, de poursuivre autant que possible, pendant deux jours cette semaine, le récit détaillé de la guerre d'agression et ensuite nous changerons le plan de notre exposé et nous traiterons un certain nombre de sujets rattachés au chef d'accusation n° 1.

Puis, après l'exposé introductif du Procureur Général britannique, lundi prochain, nous traiterons ensemble les chapitres sur la Pologne, la Russie et le Japon, comme faisant partie à la fois des chefs d'accusation n° 1 et n° 2. Bien que cette méthode manque en apparence de logique, elle nous semble cependant la meilleure étant donné les circonstances.

Je passe maintenant à la période 1933-1936, période caractérisée par une suite systématique et ordonnée de préparatifs de guerre. C'est la période envisagée par les paragraphes 1 et 2 de la section IV, F de l'Acte d'accusation.

Le caractère essentiel de cette période, fut la préparation et l'exécution du plan de réarmement, de réoccupation et de fortification de la Rhénanie, en violation du Traité de Versailles et d'autres traités, afin d'acquérir une puissance militaire et un pouvoir de marchandage politique que l'on utiliserait contre d'autres nations.

Les termes employés par Hitler, dans un discours secret prononcé devant tous les Commandants suprêmes, le 23 novembre 1939 à midi, suffirent à donner son caractère à cette phase de la conspiration nazie. Le document qui le contient figure au nombre des documents saisis dans les archives de l'OKW, c'est-à-dire de l'Oberkommando der Wehrmacht ou Haut Commandement des Forces armées; il a été trouvé à Flensburg, et porte le numéro PS-789 dans notre série numérotée de documents.

Plaise au Tribunal. J'ai en mains l'original allemand de ce document déposé par le Ministère Public américain, dans l'état où il se trouvait lors de sa saisie. Le numéro de dépôt est, USA-23. Je demanderai que le texte original allemand soit remis aux interprètes d'allemand.

Si j'ai bien compris la règle qui vient d'être édictée par M. le Président, bien que j'aie déposé la totalité du document constitué par un très long discours, je ne ferai pas figurer au procès-verbal tout le contenu de ce discours. Il est bien entendu que M. le Président a déclaré que les avocats pourraient faire entrer au procès-verbal, toute partie du document qu'ils désireraient y introduire. Je lirai à partir du début et je poursuivrai ma lecture un peu plus avant que le milieu de la première page du texte anglais. On me signale que l'original allemand est marqué au crayon bleu à l'endroit où j'interromprai ma lecture.

Je lis la traduction anglaise :

« 23 novembre 1939, 12 heures, conférence avec le Führer, à laquelle ont été convoqués tous les Commandants suprêmes. Le Führer prononce le discours suivant :

« Le but de cette conférence est de vous donner une idée du « monde de pensées qui s'emparent de moi en face des événements « imminents et de vous faire connaître mes décisions. La reconstruction de la Wehrmacht n'a été possible, qu'en liaison avec « l'éducation idéologique » — le mot allemand est « weltanschaulich » — « du peuple allemand par le Parti ».

Qu'il me soit permis de faire ici un commentaire sur cet intéressant mot allemand « weltanschaulich ». J'admets qu'« idéologique » est une traduction aussi exacte que possible, mais le mot signifie davantage. Il indique toute une attitude en face du monde, une conception du monde.

« Lorsque j'ai entrepris ma tâche politique » — je cite encore — « en 1919, ma ferme croyance dans le succès final était fondée sur « une observation méticuleuse des événements du jour et l'étude « de leur raison d'être ; c'est pourquoi je n'ai jamais perdu la foi « au milieu des revers qui ne me furent pas épargnés pendant ma « longue période de lutte. La Providence a eu le dernier mot et « m'a apporté le succès. En outre, j'avais une notion claire du cours « probable des événements historiques et la ferme volonté de « prendre des décisions brutales. La première décision fut prise « en 1919, lorsque, après un long conflit intérieur, je devins politicien « et entrepris la lutte contre mes ennemis. Ce fut la plus dure de « toutes les décisions. J'étais cependant convaincu que j'atteindrais « mon but. Je désirais d'abord un nouveau système de sélection ; « je voulais éduquer une minorité qui prendrait le commandement. « Quinze ans plus tard, j'atteignais mon but après des luttes

« exténuantes et bien des revers. Lorsque j'arrivai au pouvoir en « 1933, une période de lutte des plus difficiles se trouvait derrière « moi. Tout ce qui existait auparavant s'était écroulé.

« Il me fallut tout réorganiser, depuis la masse du peuple jusqu'à « la Wehrmacht; d'abord la réorganisation de l'intérieur, abolition « des manifestations de décadence et de l'esprit défaitiste, en- « traînement à l'héroïsme. Tandis que je réorganisais l'intérieur, « j'entrepris la deuxième tâche: libérer l'Allemagne de ses entraves « internationales.

« Deux démarches caractéristiques sont à signaler: le retrait de « la Société des Nations et de la Conférence du Désarmement. Ce « fut une dure décision. Le nombre des prophètes qui prédirent que « cela mènerait à l'occupation de la Rhénanie par les Puissances de « l'Ouest fut très grand, le nombre des vrais fidèles fût très faible; « je fus soutenu par la nation, qui se tint fermement derrière moi, « lorsque je mis mes intentions à exécution.

« En 1935 vint l'introduction du service militaire obligatoire, « puis la remilitarisation de la Rhénanie, encore une opération que « l'on croyait impossible à l'époque. Le nombre des gens qui mirent « leur confiance en moi fut très faible. Puis nous commençâmes « à fortifier tout le pays, en particulier à l'Ouest.

« Un an plus tard vint l'Autriche. » — Je suppose qu'il voulait « dire que l'Autriche disparut. — « Cette opération, elle aussi, fut « considérée comme douteuse. Elle amena un considérable renfor- « cement du Reich. Le pas suivant fut la Bohême, la Moravie et la « Pologne; il ne fut pas possible de l'accomplir en une seule cam- « pagne. Il n'était pas possible d'atteindre le but par un seul effort. « Il me parut clair, dès le début, que je ne pourrais me satisfaire « du territoire allemand des Sudètes; ce n'était qu'une solution parti- « tielle. La décision d'entrer en Bohême fut prise; puis suivit « l'établissement du Protectorat, qui forma le tremplin de l'action « contre la Pologne, mais je ne savais pas très bien à ce moment-là, « si je commencerais par l'Est pour continuer par l'Ouest ou *vice* « *versa.* »

Il y a dans ce discours, comme dans la plupart des discours d'Adolf Hitler, de curieuses oppositions de pensées. Dans une phrase, il associe l'intervention de la Providence et la prise de résolutions brutales. Il parle constamment du petit nombre des gens qui le soutenaient et cependant la masse du peuple allemand était derrière lui; mais il fournit un bref résumé des points essentiels contenus dans l'Acte d'accusation, sur lesquels j'ai attiré votre attention: l'organisation de la masse du peuple, s'étendant jusqu'à la Wehrmacht, et diverses décisions brutales qu'il prit, et que l'Histoire connaît.

Ce long document contient d'autres points d'un grand intérêt. Peut-être nous reporterons-nous à d'autres parties de ce discours

plus tard. Ici, cependant, je me contente de prier le Tribunal de concentrer son attention sur ce que je viens de lire et sur sa portée par rapport au développement du complot au cours de la période 1933-1936.

Un autre document saisi, suffit à démontrer les préparatifs de guerre que les conspirateurs nazis avaient entrepris durant cette période. Je fais allusion à une lettre très secrète, datée du 24 juin 1935, adressée par le général von Brauchitsch aux Commandants en chef de l'Armée de terre, de la Marine et de l'Aviation. A cette lettre est jointe une copie d'une loi secrète sur la Défense du Reich, du 21 mai 1935, et une copie d'une décision du Cabinet du Reich du 21 mai 1935, relative au Conseil de Défense du Reich. Ces documents furent saisis dans les dossiers de l'OKW à Fechenheim. Ce groupe de documents porte le n° PS-2261 dans notre série numérotée de documents. Ils nous semblent constituer les preuves les plus significatives des préparatifs secrets et directs en vue d'une guerre d'agression.

Je voudrais relever une erreur typographique: c'est le général von Blomberg, et non le général von Brauchitsch.

J'ai l'original de ce document. Je demande qu'il soit accepté comme preuve sous le n° USA-24.

Le début de la première page sera lu entièrement. C'est la lettre signée: « Von Blomberg, Berlin, 24 juin 1935. Très secret », ayant pour en-tête « Le ministre de la Guerre du Reich et Commandant suprême de la Wehrmacht, n° 1820/35. Très secret. L-11-a.

« Aux: Commandant en chef de l'Armée de terre, Commandant en chef de la Marine, Commandant en chef de l'Aviation.

« Je transmets ci-joint, une copie pour chacun, de la loi sur la Défense du Reich du 21 mai 1935, et d'une décision du Cabinet du Reich du 21 mai 1935, concernant le Conseil de Défense du Reich. La publication de la loi de Défense du Reich est temporairement suspendue par ordre du Führer et Chancelier du Reich.

« Le Führer et Chancelier du Reich a nommé le Dr Schacht président du Comité de Direction de la Reichsbank, plénipotentiaire général à l'Économie de guerre.

« J'exige que les exemplaires de la loi pour la Défense du Reich, nécessaires dans les unités de la Wehrmacht soient demandés avant le 1^{er} juillet 1935, au Service de la Wehrmacht (L) où ils doivent être établis, sous la réserve que la distribution s'arrêtera aux Quartiers Généraux de corps, en dehors du ministère de la Guerre du Reich.

« J'insiste une fois de plus sur la nécessité d'observer le secret le plus absolu. »

Ce document est signé: « Von Blomberg ». Plus bas il y a: « Berlin, le 3 septembre 1935, n° 1820/35 L. Très secret. 11-a. Au groupe de la Défense économique I-a, copie transmise, (signé) Jodl. »

Puis viennent les dispositions concernant la loi de Défense du Reich ou plutôt le texte publié sous ce nom par le Cabinet du Reich, et qui commence par la déclaration suivante :

« Le Cabinet du Reich a adopté la loi suivante qui est rendue publique par les présentes. »

Suit le texte détaillé de la loi, qui traite des préparatifs pour la défense, la mobilisation, la nomination du plénipotentiaire général à l'Économie de guerre, avec pleins pouvoirs pour la préparation économique de la guerre, et comporte une troisième partie qui fixe les pénalités.

La loi est signée : « Le Führer et Chancelier du Reich, Adolf Hitler ; le ministre de la Guerre du Reich, von Blomberg ; le ministre de l'Intérieur du Reich, Frick », l'un des accusés. A la fin se trouve une note. C'est au quatrième feuillet de l'original allemand, je crois :

« Note sur la loi de Défense du Reich du 21 mai 1935.

« La publication de la loi de Défense du Reich du 21 mai 1935 reste suspendue. La loi est effective à compter du 21 mai 1935.

« Le Führer et Chancelier du Reich, Adolf Hitler. »

Quoique le texte lui-même indiquât que la loi avait été publiée, Adolf Hitler suspendit cette publication, alors que la loi entrait immédiatement en vigueur.

Au même document est jointe une copie de la décision du Cabinet du Reich du 21 mai 1935, relative au Conseil de Défense du Reich qui traite en grande partie de l'organisation des préparatifs économiques de la guerre. Mon collègue M. Dodd en a discuté, je crois, la semaine dernière.

On ne peut douter que cette loi du 21 mai 1935 ait constitué la pierre angulaire des préparatifs de guerre des conspirateurs nazis. Les rapports de l'accusé Schacht avec cette préparation sont tout à fait clairs, comme le montre le document saisi.

Je n'en dirai pour le moment pas davantage sur la phase préparatoire du complot, de 1933 à 1936.

Comme on l'a indiqué précédemment, la phase suivante de l'agression fut l'établissement et l'exécution des plans en vue d'attaquer successivement l'Autriche et la Tchécoslovaquie. C'est la phase de l'agression qui est prévue par les paragraphes 3, a), b) et c) de la section IV, F de l'Acte d'accusation.

L'un des plus frappants et des plus révélateurs parmi les documents saisis, est celui qui est connu sous le nom de notes de Hossbach et qui a trait à une conférence tenue à la Chancellerie du Reich le 5 novembre 1937, de 16 h. 15 à 20 h. 30, au cours de laquelle Hitler esquissa devant ses auditeurs les possibilités et la nécessité d'une expansion de la politique étrangère et demanda — je cite —

« que ses déclarations fussent considérées, au cas où il mourrait, comme son testament ». Et c'est ainsi qu'avec ce document nous présentons au Tribunal et au public, le testament d'Adolf Hitler, tel qu'il le concevait le 5 novembre 1937. Le document qui nous vient du Département d'État, est certifié par le sceau du secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis. Il porte le numéro PS-386 de notre série de documents. Je le dépose comme preuve sous le numéro USA-25.

Avant de le lire, je signale que c'est le colonel Hossbach, aide de camp du Führer, qui a établi les procès-verbaux de cette réunion. Je note aussi la présence à cette réunion de conspirateurs de l'accusé Erich Raeder. L'accusé Constantin von Neurath et l'accusé Hermann Wilhelm Göring étaient également présents.

Le compte rendu de cette réunion révèle une clarification, vers la fin de 1937, de la politique du gouvernement nazi. L'Autriche et la Tchécoslovaquie devaient être acquises par la force. Elles devaient fournir le « Lebensraum » (espace vital) et améliorer la position militaire de l'Allemagne, en vue d'opérations futures. Bien qu'en réalité les événements se soient déroulés d'une façon un peu différente de celle qui fut esquissée lors de cette réunion, les buts définis furent réellement atteints. Le document ne laisse subsister aucun doute au sujet de la préméditation des crimes nazis contre la Paix. Il est d'une importance si considérable que je me sens obligé de le lire *in extenso*, pour qu'il figure au procès-verbal.

« Berlin, le 10 novembre 1937. Note sur la conférence tenue à la Chancellerie du Reich le 5 novembre 1937, de 16 h. 15 à 20 h. 30.

« Présents : Le Führer et Chancelier du Reich.

« Le ministre de la Guerre du Reich, Generalfeldmarschall von Blomberg; le Commandant en chef de l'Armée de terre, Generaloberst Baron von Fritsch; le Commandant en chef de la Marine, Generaladmiral Dr. h. c. Raeder; le Commandant en chef de la Luftwaffe, Generaloberst Göring; le ministre des Affaires étrangères du Reich, Baron von Neurath; le colonel Hossbach » (l'aide de camp qui fit le compte rendu).

« Le Führer déclara tout d'abord que le sujet de la présente conférence était d'une importance telle que, dans d'autres états, il aurait certainement fait l'objet d'une discussion détaillée devant l'ensemble du Cabinet. Toutefois, le Führer avait décidé, en raison de leur importance même, de ne pas discuter ces questions devant l'ensemble du Cabinet du Reich. Il présenta ses déclarations comme le résultat de minutieuses délibérations et des expériences faites en ses quatre ans et demi de gouvernement. Il désirait expliquer à ceux qui étaient présents ses idées fondamentales sur les possibilités et les nécessités d'une expansion de la politique étrangère allemande

et sur les intérêts d'une politique à longue vue ; il demandait que ses déclarations fussent considérées — dans l'éventualité de sa mort — comme son testament et ses dernières volontés.»

Le Führer déclara ensuite :

« Le but de la politique allemande est la sécurité et la sauvegarde de la nation et de son expansion. Par conséquent, c'est un problème d'espace. La nation allemande comprend 85.000.000 de personnes qui, en raison du nombre des individus et de leur densité, forment un noyau racial européen homogène, dont on ne peut trouver l'égal dans aucun autre pays. D'autre part, nous sommes ainsi justifiés, plus que tout autre nation, à exiger un plus grand espace vital. S'il n'y a pas eu de conséquences politiques répondant aux exigences de ce noyau racial en matière d'espace vital, c'est le résultat d'une évolution historique qui s'étend sur plusieurs siècles, et si cette condition politique devait persister, elle constituerait une menace extrêmement grave pour le maintien de la nation allemande (le mot allemand, utilisé ici, n'est pas « nation », c'est « Volkstum ») à son niveau actuel très élevé. Il est aussi peu réalisable d'arrêter l'affaiblissement de l'élément allemand en Autriche et en Tchécoslovaquie que de maintenir la situation actuelle en Allemagne même. Au lieu d'un accroissement, ce sera la stérilité, et, en conséquence, des tensions dans l'ordre social apparaîtront dans quelques années, parce que les idées politiques et philosophiques ne sont de nature permanente que tant qu'elles peuvent fournir une base de réalisation des exigences vitales d'une nation. L'avenir de l'Allemagne dépend donc exclusivement de la solution du problème de l'espace vital. Une telle solution ne vaut naturellement que pour une période limitée d'environ une à trois générations.

« Avant d'aborder la solution du problème de l'espace vital, il faut décider si l'on peut parvenir à un règlement viable de la situation allemande, soit par l'autarcie, soit par une participation accrue à l'industrie et au commerce internationaux.

« *Autarcie.* — L'application n'en sera possible qu'au moyen d'une politique nationale-socialiste constituant la base de l'autarcie, et, si l'on admet qu'elle est réalisable, les résultats en seront les suivants :

« A. Dans le domaine des matières premières, autarcie limitée, mais non totale :

« 1^o Tant que l'extraction des matières premières se fait à base de charbon, l'autarcie est réalisable.

« 2^o Dans le cas des minerais, la position est beaucoup plus difficile. Les besoins en fer et en métaux légers peuvent être satisfaits par nous-mêmes ; il n'en est pas de même pour le cuivre et l'étain.

« 3^o Les matières celluloseuses peuvent être fournies par nous-mêmes, dans la mesure où les stocks de bois seront suffisants.

Une solution permanente n'est pas possible.

« 4^o Graisses alimentaires. Possible.

« B. En ce qui concerne les denrées alimentaires, la question de l'autarcie doit être écartée avec un « non » catégorique.

« L'accroissement général du niveau de vie par rapport à celui d'il y a trente ou quarante ans a amené un accroissement simultané de la demande et de la consommation individuelle parmi les producteurs et les fermiers eux-mêmes. Les excédents résultant de l'accroissement de la production agricole ont été utilisés pour satisfaire une demande accrue et, par conséquent, ne représentent pas un accroissement correspondant de la production. Il n'est pas possible d'obtenir une nouvelle augmentation de la production en demandant toujours plus à la terre, parce qu'elle montre déjà des signes d'appauvrissement dus à l'utilisation d'engrais artificiels, et il est certain, par conséquent, que même avec le plus grand accroissement possible de la production, nous ne pourrions éviter d'avoir recours au marché mondial. »

J'interromps ici ma lecture. Si je comprends bien, l'orateur veut dire par là : pas d'autarcie, nous devons participer au marché et au commerce mondiaux.

« La dépense considérable en devises étrangères nécessaires pour se procurer des denrées alimentaires d'importation, même dans les périodes de bonnes récoltes, s'accroît d'une façon catastrophique quand les récoltes sont vraiment mauvaises. La possibilité d'une catastrophe augmente en fonction de l'accroissement de la population, et l'excédent annuel de cinq cent soixante mille naissances amènerait une consommation accrue de pain, parce que l'enfant est plus grand mangeur de pain que l'adulte.

« Il est impossible de faire face de façon permanente aux difficultés de ravitaillement en abaissant le standard de vie et en ayant recours au rationnement, dans un continent qui a acquis un certain standard de vie. Comme la solution du problème du chômage a élevé au maximum le pouvoir de consommation, il sera possible d'apporter quelques petits perfectionnements dans notre production agricole, mais non pas d'effectuer une transformation totale du standard de consommation alimentaire.

« Par conséquent, l'autarcie devient impossible, particulièrement dans le domaine du ravitaillement, comme en général d'ailleurs.

« *Participation à l'économie mondiale.* — Elle présente des limites que nous ne pouvons franchir. Les fluctuations du marché empêcheraient d'asseoir solidement la position allemande; les accords commerciaux internationaux n'offrent aucune garantie pour une exécution pratique. On doit considérer en principe que, depuis la guerre

mondiale de 1914-1918, des pays qui autrefois exportaient des produits alimentaires se sont industrialisés. Nous vivons dans une période d'impérialisme économique et les tendances colonisatrices sont sensiblement les mêmes qu'aux premiers temps de la colonisation. Au Japon et en Italie, les motifs économiques sont à la base de la volonté d'expansion, et c'est également le besoin économique qui poussera l'Allemagne à agir de la même manière. Les pays qui se trouvent en dehors des grands empires économiques ont une difficulté particulière à réaliser leur expansion économique.

« L'ascension provoquée dans l'économie mondiale par la course aux armements ne peut aucunement servir de base permanente à un règlement économique déjà entravé, d'ailleurs, par la débâcle économique due au bolchevisme. Il y a une faiblesse militaire caractérisée chez les États qui basent leur existence sur l'exportation. Comme nos exportations et importations s'effectuent par les routes maritimes contrôlées par la Grande-Bretagne, c'est une question de sécurité des transports qui se pose, plus qu'une question de devises étrangères, ce qui explique la grande faiblesse de notre situation alimentaire en temps de guerre. La seule issue qui s'offre peut sembler imaginaire : c'est d'acquérir un plus grand espace vital, effort qui de tous temps a déterminé la formation des États et la migration des peuples. On peut expliquer que cette tendance ne trouve pas d'écho à Genève et dans les États satisfaits. Si la sécurité de notre situation alimentaire devait être notre première pensée, l'espace nécessaire ne pourrait être cherché qu'en Europe, et non en imitant la politique capitaliste libérale qui s'appuie sur l'exploitation des colonies. Il n'est pas question de conquérir des peuples, mais un espace utile à l'agriculture. Il serait également davantage dans nos vues de chercher un territoire producteur de matières premières en Europe, dans le voisinage immédiat du Reich, et non pas au delà des mers ; cette solution devrait être atteinte en l'espace d'une ou deux générations. Ce qu'on pourrait exiger de plus dans l'avenir sera laissé aux générations suivantes. Le développement de grandes unités nationales d'échelle mondiale est, naturellement, un processus lent, et le peuple allemand avec son fort noyau racial — j'ouvre une parenthèse : on trouve encore ici le mot allemand : « Rassekern » (noyau racial) — est placé, à cet égard, dans les conditions les plus favorables, au cœur du continent européen. L'histoire de tous les temps — celle de l'Empire romain, celle de l'Empire britannique — a prouvé que toute expansion ne peut être effectuée qu'en brisant une résistance et en acceptant certains risques. Même des revers sont inévitables ; ni autrefois, ni aujourd'hui, on n'a trouvé d'espace sans possesseur. L'attaquant se trouve toujours en face du propriétaire. »

(L'audience est suspendue.)

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Après la discussion assez confuse sur la théorie de la géopolitique économique et sur le besoin d'expansion et d'espace vital que je viens de lire, Adolf Hitler, d'après ces notes d'Hossbach, pose la question suivante, et je cite :

« Pour l'Allemagne, il s'agit de savoir où elle pourra accomplir la plus grande conquête possible au moindre prix. La politique allemande doit compter avec ses deux ennemis acharnés, l'Angleterre et la France, pour qui un colosse allemand au centre de l'Europe serait une gêne intolérable. Ces deux États s'opposent à un nouveau renforcement de l'Allemagne, en Europe comme au delà des mers, et dans cette opposition ils auront l'appui de tous les partis. Les deux pays considèrent la constitution de bases militaires allemandes transocéaniques comme une mesure de sécurité pour le commerce allemand et par contre-coup comme un renforcement de la position allemande en Europe.

« L'Angleterre n'est en état de nous céder aucune de ses possessions coloniales, en raison de la résistance qu'elle rencontre dans ses Dominions. Après la perte de prestige que l'Angleterre a subie par suite du transfert de l'Abyssinie à l'Italie, la restitution de l'Afrique Orientale ne peut plus être envisagée. L'Angleterre, dans l'hypothèse où elle nous aiderait, sera disposée, au plus, à satisfaire nos revendications coloniales, en détachant des colonies qui pour le moment ne sont pas aux mains des Anglais, par exemple, l'Angola. Les faveurs de la France seront probablement du même ordre. On ne pourra envisager de discuter sérieusement la question du retour des colonies, qu'à un moment où l'Angleterre se trouvera dans une situation critique et où le Reich allemand sera fort et bien armé. Le Führer ne partage pas l'opinion selon laquelle l'Empire est inébranlable. » — Je pense qu'il veut parler de l'Empire britannique.

« Les résistances contre l'Empire se manifestent moins dans les territoires conquis que parmi ses concurrents. L'Empire britannique n'est pas comparable à l'Empire romain, relativement à la durée. Après les guerres puniques, ce dernier n'eut plus un seul ennemi politique sérieux. Ce furent uniquement les influences dissolvantes nées du christianisme et les signes de vieillesse qui apparaissent dans tous les États, qui permirent aux Germains de soumettre la Rome antique.

« A côté de l'Empire britannique, il existe aujourd'hui un certain nombre d'États plus forts que lui. La métropole anglaise ne peut défendre ses possessions coloniales que grâce à une alliance avec d'autres États et non par sa propre puissance. Comment l'Angleterre seule pourrait-elle, par exemple, défendre le Canada contre une agression de l'Amérique, ou protéger ses intérêts d'Extrême-Orient contre une attaque japonaise ?

«Le choix de la Couronne britannique, comme support de l'unité de l'Empire, constitue en lui-même l'aveu que l'Empire universel ne peut être maintenu de façon permanente par une politique de puissance. Les indices suivants sont significatifs à cet égard :

« a) La lutte de l'Irlande pour son indépendance.

« b) Les querelles constitutionnelles dans l'Inde, où l'Angleterre, par ses demi-mesures, a laissé aux Hindous la possibilité d'utiliser plus tard la non-réalisation de ses promesses constitutionnelles comme une arme contre la Grande-Bretagne.

« c) L'affaiblissement par le Japon de la position britannique en Extrême-Orient.

« d) En Méditerranée, l'opposition anglaise à l'Italie, qui, en raison de son histoire, poussée par la nécessité et menée par un génie, est en train d'étendre sa position et sa puissance et empiète par conséquent toujours plus sur les intérêts britanniques. L'issue de la guerre d'Abyssinie représente une perte de prestige pour la Grande-Bretagne, que l'Italie essaie d'aggraver en créant du mécontentement dans le monde musulman.

« Il y a lieu de conclure que 45.000.000 d'Anglais ne peuvent conserver l'Empire de façon durable par une politique de puissance, quelle que soit par ailleurs la fermeté de leur idéal. La proportion des populations de l'Empire par rapport à celle de la métropole est de neuf à un, ce qui devrait nous servir d'avertissement. Si nous nous étendons dans l'espace, nous ne devons pas permettre un trop grand abaissement du niveau de notre population. » Je crois qu'il veut dire par là : maintenir les populations des territoires occupés à un niveau très bas par rapport à la nôtre.

« La France se trouve dans une position plus favorable que l'Angleterre. L'Empire français a une meilleure situation géographique et la population de ses possessions coloniales représente un accroissement du potentiel de guerre. Mais la France doit faire face à des difficultés d'ordre intérieur. Les gouvernements parlementaires occupent approximativement dix pour cent de la vie des peuples ; les gouvernements totalitaires quatre-vingt-dix pour cent. Quoi qu'il en soit, notre politique doit tenir compte des facteurs de puissance suivants : Grande-Bretagne, France, Russie et petits États voisins.

« La question allemande ne peut être résolue que par la force, ce qui ne va jamais sans risque. Les batailles de Frédéric le Grand pour la Silésie, et les guerres de Bismarck contre l'Autriche et la France, ont représenté un risque immense et ce fut la rapidité de l'action prussienne en 1870 qui empêcha l'Autriche de participer à la guerre. Si nous plaçons la décision de recourir à la force avec le risque que cela comporte en exergue des explications suivantes, il

nous reste à répondre aux questions : « Quand » et « Comment » ? A cet égard il faut se décider sur trois cas différents. »

J'interromps ; le Tribunal se souviendra que l'Acte d'accusation affirme expressément que trois plans différents ont été dégagés au cours de cette réunion, dont l'un quelconque pouvait être adopté.

« Premier cas : période 1943-1945. Au delà nous ne pouvons nous attendre qu'à un changement vers le pire. Le réarmement de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, ainsi que la constitution du corps des officiers, sont pratiquement terminés. »

Je rappelle au Tribunal que cette réunion eut lieu le 5 novembre 1937, mais que l'on envisage ici la période 1943-1945.

« Notre équipement matériel et nos armements sont modernes. Si nous tardons davantage, nous augmentons le danger de les voir devenir archaïques. En particulier, on ne peut garder indéfiniment le secret des armes spéciales. La mobilisation des réserves serait limitée au recrutement ordinaire par classes et une adjonction de groupes plus âgés et non entraînés ne serait plus possible.

« Notre puissance relative baissera par rapport au réarmement que les autres pays auront effectué d'ici là. Si nous n'agissons pas avant 1943-1945, étant donné le manque de réserves, chaque année pourra amener une crise alimentaire et nous n'aurons pas les devises étrangères nécessaires pour y faire face. C'est ce qu'il faut considérer comme un point faible du régime. Au surplus, le monde aura prévu nos actions, et multipliera ses contre-mesures, d'année en année. Tandis que d'autres nations s'isoleront, nous serons forcés de prendre l'offensive. Ce que sera la situation en 1943-1945, nul ne le sait aujourd'hui. Il est toutefois certain que nous ne pouvons attendre davantage.

« D'une part, l'importance des Forces armées et la nécessité de subvenir à leurs besoins, le vieillissement du mouvement nazi et de ses chefs ; d'autre part, la prévision d'une diminution de notre standard de vie et d'une baisse de la natalité ne nous laissent pas d'autre choix que l'action. Si le Führer est toujours en vie, il prendra la décision irrévocable de résoudre le problème de l'espace vital allemand au plus tard en 1943-1945. La nécessité d'entreprendre une action avant 1943-1945 sera envisagée dans les deuxième et troisième cas.

« Deuxième cas. Si les tensions sociales en France aboutissent à une crise politique intérieure telle qu'elle absorbe l'Armée française, l'empêchant ainsi d'être disponible pour une guerre contre l'Allemagne, le moment sera alors venu d'entreprendre une action contre la Tchécoslovaquie.

« Troisième cas. Il serait également possible d'agir contre la Tchécoslovaquie, si la France était tellement engagée dans une

guerre contre un autre État, qu'elle ne pût se retourner contre l'Allemagne.

« Pour améliorer notre position militaire et politique, notre premier but, dans l'éventualité d'une guerre quelle qu'elle soit, doit être de conquérir en même temps la Tchécoslovaquie et l'Autriche, afin d'éliminer toute menace sur les flancs, dans le cas d'une avance possible vers l'Ouest. Au cas d'un conflit avec la France, il est à peine nécessaire de supposer que la Tchécoslovaquie nous déclarerait la guerre le même jour que la France. Cependant, le désir de la Tchécoslovaquie de participer à la guerre, augmentera en proportion de notre affaiblissement. Sa participation effective pourrait se manifester par une attaque contre la Silésie, soit au Nord, soit à l'Ouest.

« Une fois la Tchécoslovaquie conquise et une frontière commune germano-hongroise établie, il sera plus facile de compter sur une attitude neutre de la Pologne dans un conflit franco-allemand. Nos accords avec la Pologne resteront valides tant que la force allemande restera inébranlable. Si l'Allemagne avait des revers, il y aurait lieu d'envisager une attaque de la Prusse orientale par la Pologne et peut-être même de la Poméranie et de la Silésie.

« En supposant que le cours des événements mène à une attaque systématique de notre part en 1943-1945, la conduite de la France, de l'Angleterre, de la Pologne et de la Russie devra probablement être considérée de la façon suivante :

« Le Führer croit personnellement qu'en toute vraisemblance, l'Angleterre, et probablement aussi la France, ont déjà tacitement abandonné la Tchécoslovaquie et qu'elles se sont habituées à l'idée que cette question sera un jour réglée par l'Allemagne.

« Les difficultés rencontrées par l'Angleterre dans son Empire et sa crainte d'être entraînée dans une longue guerre européenne pourraient être des facteurs décisifs empêchant l'Angleterre de participer à une guerre contre l'Allemagne. L'attitude britannique ne manquerait certainement pas d'exercer une influence sur celle de la France. Une intervention de la France, sans l'appui de l'Angleterre, avec la perspective de l'Ouest est assez peu vraisemblable. Sans l'intervention de l'Angleterre, il est inutile d'envisager le passage des troupes françaises à travers la Belgique et la Hollande, et nous n'aurions pas davantage à l'envisager pour nous au cas d'un conflit avec la France, étant donné que cela provoquerait infailliblement l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne. Bien entendu il y aurait lieu, de toute façon, de renforcer la protection de nos frontières pendant le développement des opérations contre la Tchécoslovaquie et l'Autriche. Sur ce point, il faut tenir compte du fait que les mesures de défense de la Tchécoslovaquie se renforcent d'année en année et qu'une amélioration de la valeur

interne de l'Armée autrichienne se fera également avec le temps. Bien que la densité de la population soit assez forte, particulièrement en Tchécoslovaquie, l'incorporation de la Tchécoslovaquie à l'Autriche permettrait de réaliser un gain de cinq à six millions de rations alimentaires, à condition qu'une émigration forcée de 2.000.000 de Tchèques et de 1.000.000 d'Autrichiens soit possible.

« L'annexion de ces deux États à l'Allemagne, apporterait sur les plans militaire et politique un soulagement considérable, en la faisant bénéficier de frontières plus courtes et mieux tracées, en libérant des effectifs combattants pour d'autres buts et en permettant de mettre sur pied jusqu'à douze divisions nouvelles, soit une division par million d'habitants.

« De la part de l'Italie, on ne doit attendre aucune opposition à la suppression de la Tchécoslovaquie; par contre, on ne peut préjuger de son attitude dans la question autrichienne, étant donné qu'elle dépendrait en grande partie du fait que le Duce serait en vie ou non à ce moment-là.

« La rapidité et l'ampleur de notre intervention détermineraient l'attitude de la Pologne. Celle-ci, avec la Russie sur ses arrières, n'aurait guère envie d'entrer en lutte avec une Allemagne victorieuse.

« Il faut faire échec à une intervention militaire de la Russie par la rapidité de nos opérations. On peut même se demander s'il y a lieu d'envisager cette éventualité, étant donné l'attitude du Japon.

« Dans le deuxième cas — immobilisation de la France par une guerre civile — il faudrait, quel que soit le moment, exploiter la situation pour porter un coup à la Tchécoslovaquie étant donné l'élimination de notre adversaire le plus dangereux.

« Le Führer considère le troisième cas, comme assez rapproché. Il pourrait naître des tensions qui règnent actuellement dans la Méditerranée et, s'il se présente, le Führer est fermement décidé à en profiter à n'importe quelle époque, peut-être même dès 1938.

« Étant donné les enseignements fournis jusqu'à présent par la guerre d'Espagne, le Führer ne prévoit pas la fin rapide des hostilités dans ce pays. Si l'on considère la lenteur des précédentes offensives de Franco, il est possible que cette guerre dure encore environ trois ans. D'autre part, une victoire totale de Franco n'est pas souhaitable du point de vue allemand et nous avons plutôt intérêt à ce que la guerre continue, et que la tension persiste en Méditerranée. Le fait que Franco reste le seul maître de la Péninsule ibérique signifierait l'exclusion de l'ingérence italienne et de la présence de l'Italie dans les îles Baléares. Étant donné que nos intérêts tendent à la continuation de la guerre en Espagne, notre politique aura pour tâche future d'aider l'Italie à se maintenir dans les Baléares. Cependant, un renforcement de la position italienne

dans les Baléares ne serait toléré ni par la France, ni par l'Angleterre et pourrait mener à une guerre de la France et de l'Angleterre contre l'Italie, auquel cas l'Espagne, si elle est entièrement aux mains des blancs (c'est-à-dire de Franco), pourrait se ranger aux côtés des ennemis de l'Italie. Une défaite de l'Italie dans une telle guerre paraît peu probable. Une voie lui est ouverte à travers l'Allemagne pour son approvisionnement en matières premières. Le Führer suppose que l'Italie mènerait les opérations militaires en restant sur la défensive à l'égard de la France sur sa frontière occidentale et en attaquant depuis la Libye les positions françaises d'Afrique du Nord.

«Étant donné qu'on peut exclure la possibilité d'un débarquement de troupes françaises et anglaises sur la côte italienne et que, d'autre part, une offensive française dirigée des Alpes sur l'Italie du Nord serait extrêmement difficile et s'arrêterait probablement devant les puissantes fortifications italiennes, le centre de gravité des opérations se trouverait probablement en Afrique du Nord. La menace que ferait peser la flotte italienne sur les lignes de communication françaises paralyserait, dans une large mesure le transport de troupes d'Afrique du Nord en France, de sorte que la France ne pourrait disposer à ses frontières, en face de l'Italie et de l'Allemagne, que des troupes de la Métropole.

«Si l'Allemagne tirait profit de cette guerre pour régler les questions tchécoslovaque et autrichienne, il est à présumer que l'Angleterre, déjà en guerre avec l'Italie, ne se déciderait pas à entreprendre des opérations contre l'Allemagne. Sans l'aide de l'Angleterre, une attaque française contre l'Allemagne n'est pas à envisager.

«Le moment de notre attaque contre la Tchécoslovaquie et l'Autriche devra dépendre du cours de la guerre italo-franco-anglaise et ne coïncidera pas avec le début des opérations militaires de ces trois pays. Le Führer ne pense pas non plus conclure d'accords militaires avec l'Italie, mais désire, en toute indépendance, et en mettant à profit cette occasion unique, mener une campagne contre la Tchécoslovaquie. Cette attaque devra se faire avec la rapidité de l'éclair, «blitzartig schnell».

«A l'examen de la situation, le Feldmarschall von Blomberg et le Generaloberst von Fritsch font remarquer à nouveau que la difficulté résidera dans le fait que l'Angleterre et la France ne se considéreront pas comme nos ennemis, et ils déclarent que la guerre avec l'Italie n'absorbera pas l'Armée française au point de l'empêcher d'intervenir sur notre frontière de l'Ouest avec des forces supérieures aux nôtres. Le Generaloberst von Fritsch estime à vingt divisions les Forces françaises qui seraient, dès le début, opposées à l'Italie sur la frontière des Alpes, effectif qui permettrait à la France de conserver une forte supériorité numérique sur notre

frontière de l'Ouest. Les Français tenteront probablement d'avancer en Rhénanie. Il faudra également tenir compte de l'avance que possède la France, en matière de mobilisation et du fait que, sans parler de la très faible valeur de nos fortifications dans leur état actuel — point sur lequel le Feldmarschall von Blomberg a particulièrement insisté — les quatre divisions motorisées prévues pour l'Ouest seront plus ou moins incapables de se mouvoir. En ce qui concerne notre offensive en direction du Sud-Est, le Feldmarschall von Blomberg a particulièrement insisté sur la puissance des fortifications tchèques, dont la construction a pris le caractère d'une ligne Maginot et qui rendrait notre attaque particulièrement difficile.

«Le Generaloberst von Fritsch fit remarquer qu'il avait précisément pris pour objet d'une étude prévue pour cet hiver, de rechercher s'il était possible de conduire les opérations contre la Tchécoslovaquie en s'attachant à la conquête de son système de fortifications; le Generaloberst déclara d'autre part, qu'étant donné les circonstances présentes, il se proposait de renoncer à la permission qu'il devait prendre à l'étranger à partir du 10 novembre. Le Führer l'en dissuada en déclarant que la possibilité de ce conflit ne devait pas être considérée comme aussi rapprochée. En réponse aux considérations du Feldmarschall von Blomberg et du Generaloberst von Fritsch, relatives à l'attitude de l'Angleterre et de la France, le Führer réitéra ses précédentes déclarations disant qu'il était convaincu de la non-participation de la Grande-Bretagne, et que, par conséquent, il ne croyait pas à une action militaire de la France contre l'Allemagne. Si le conflit méditerranéen dont il est question amenait une mobilisation générale en Europe, il nous faudrait alors déclencher immédiatement les opérations contre la Tchécoslovaquie. Si, toutefois, les Puissances qui ne participeraient pas à la guerre déclaraient se désintéresser de la question, l'Allemagne devrait adopter la même attitude.

«En raison des déclarations faites par le Führer, le Generaloberst Göring déclara qu'il était opportun d'envisager de réduire l'envergure de notre intervention militaire en Espagne. Le Führer fut de cet avis, en faisant toutefois la réserve qu'il croyait que cette décision devait être remise à une date plus opportune.

«La seconde partie de la discussion eut trait à des questions techniques d'armement.

« Signé : Hossbach ».

Suivent encore d'autres notes.

A ce propos, j'attire l'attention du Tribunal sur le contenu du paragraphe 3, a, section IV, F de l'Acte d'accusation, qui fait allusion à une réunion d'un groupe influent de conspirateurs nazis, le 5 novembre 1937. Le document qui vient d'être déposé et lu à l'audience fournit la preuve spécifique de cette affirmation.

Le récit de ce qui s'est passé ensuite est bien connu de l'Histoire. L'Anschluss de l'Autriche, sous la pression militaire des nazis, eut lieu en mars 1938. Nous vous donnerons les preuves détaillées de cette agression en temps voulu, ainsi que celles qui concernent l'agression contre la Tchécoslovaquie, y compris la pression exercée sur cet État, qui aboutit au Pacte de Munich, en septembre 1938, et à la violation de ce même Pacte par l'Allemagne le 15 mars 1939. Les documents secrets relatifs à ces agressions présentent beaucoup d'intérêt.

Cependant, je désire attirer l'attention du Tribunal sur un autre document saisi, qui révèle dans toute sa nudité la vérité sur l'agression préméditée contre la Tchécoslovaquie. Ce document consiste en un dossier constitué par le colonel Schmundt, aide de camp de Hitler. Ce dossier fut trouvé par une unité aéroportée du 327^e régiment d'infanterie, dans une cave du Platterhof, à Obersalzberg près de Berchtesgaden. Le dossier est constitué par un ensemble d'originaux et de doubles se rapportant aux préparatifs de l'annexion de la Tchécoslovaquie. Je voudrais prier le Tribunal d'examiner particulièrement la photographie de l'original allemand de ce dossier. Nous en avons des exemplaires. Quelques-uns des traits caractéristiques du document se perdent dans la traduction. La photographie du dossier original, comprenant les reproductions des télégrammes, fait saisir la valeur probatoire du document, qui se perd dans la traduction recopiée. Ce dossier porte le numéro PS-388, dans notre série numérotée de documents. J'ai ici l'original, tel qu'il a été trouvé. Je me permets de lire le titre allemand qui est «Chefsache Fall Grün», c'est-à-dire plan général du «Cas Vert», Vert étant le mot-code désignant l'agression contre la Tchécoslovaquie. Je dépose tout le dossier sous le numéro USA-26 et vais demander que des photocopies soient remises au Tribunal.

Plaise au Tribunal. Je produis ce document, étant bien entendu que seuls les extraits que je vais lire, prendront immédiatement valeur probatoire. Cependant, nous aurons à citer d'autres parties de ce document lors de la présentation de notre exposé. Dans la suite de mes explications, je reviendrai sur les détails de ce document. Toutefois, actuellement, je désire attirer l'attention du Tribunal sur la pièce cotée 2 dans le dossier. Cette pièce est datée du 22 avril 1938, page 2 de la traduction anglaise. C'est un résumé, préparé par Schmundt, l'aide de camp de Hitler, de la discussion du 21 avril 1938 entre Hitler et l'accusé Wilhelm Keitel. Ce document, comme les autres pièces du dossier, se rapporte au «Cas Vert». Comme je l'ai dit, le «Cas Vert» est le mot-code désignant les opérations envisagées contre la Tchécoslovaquie. Cette réunion eut lieu environ un mois après la réussite de l'annexion de l'Autriche. Au cours de l'exécution du complot, il devint nécessaire de revoir le «Cas Vert», afin de tenir compte de la situation qui avait évolué

à la suite de la conquête sans effusion de sang de l'Autriche. Je vais lire maintenant la pièce numéro 2 de ce dossier :

« Berlin, 22 avril 1938. Bases de la discussion du « Cas Vert ». Résumé de l'entretien du 21 avril entre le Führer et le général Keitel.

« A. *Aspect politique.*

« 1^o Une attaque stratégique, effectuée par surprise dans un monde pacifique, sans aucune cause ni justification possible, a été écartée. Le résultat serait : une opinion mondiale hostile qui pourrait amener une situation critique. Une telle mesure n'est justifiée que pour éliminer le dernier adversaire sur le continent.

« 2^o Action après une période de tensions diplomatiques qui conduisent progressivement à une crise et finissent par la guerre.

« 3^o Action-éclair, à la suite d'un incident (par exemple assassinat d'un ministre allemand en corrélation avec une démonstration anti-allemande).

« B. *Conclusions militaires.*

« 1^o Les préparatifs devront être faits pour les conjonctures politiques 2 et 3. Le cas 2 n'est pas souhaitable, étant donné que « Grün » aura pris des mesures de sécurité.

« 2^o L'attaque-éclair, qui sera déclenchée au moment de l'action, ne devra pas être gênée par la perte de temps, inévitable, mais à réduire le plus possible, résultant de ce que le gros des troupes sera transporté par chemin de fer.

« 3^o Des « coups isolés » doivent être portés immédiatement, en vue d'enfoncer les lignes de fortifications ennemies en de nombreux points et dans une direction stratégique favorable. Les coups doivent être préparés jusque dans les moindres détails (connaissance des routes, des objectifs, composition des colonnes selon la tâche de chacune. Attaques simultanées par l'Armée et l'Aviation).

« L'aviation devra aider les différentes colonnes (par exemple les bombardiers : couper les installations aux points de pénétration, empêcher l'arrivée des réserves, détruire les transmissions, isolant ainsi les garnisons).

« 4^o Politiquement, les quatre premiers jours de l'action militaire sont décisifs. S'il n'y a pas de succès militaires effectifs, il se produira certainement une crise européenne. Les faits accomplis doivent prouver l'inutilité de l'intervention militaire étrangère, associer les Alliés à nos projets (partage du butin) et démoraliser « Grün ».

« Par conséquent, il faut occuper la période entre la première pénétration et la mise en œuvre des forces qui doivent être amenées ensuite, par l'action impitoyable et énergique d'une Armée motorisée (par exemple via Pilsen, et au delà de Prague).

« 5^o Si possible, séparation du mouvement de transport « Rot » de « Grün ». (« Rot » était le mot-code du plan d'alors contre l'Ouest.) Une concentration stratégique simultanée « Rot » peut conduire « Rot » à des mesures fâcheuses. D'autre part, il faut que le cas « Rot » puisse être exécuté à n'importe quel moment.

« C. *Propagande.*

« 1^o Tracts sur la conduite des Allemands en Tchécoslovaquie (Grünland).

« 2^o Tracts menaçants pour intimider les Tchèques, (Grünen). » Le paraphe est de Schmudt.

Pendant la lecture de ce document, le Tribunal aura, sans aucun doute, particulièrement remarqué le paragraphe 3 intitulé « Aspect politique », qui dispose : « Action-éclair à la suite d'un incident (par exemple l'assassinat d'un ministre allemand au cours d'une manifestation anti-allemande). » Le document, pris dans son ensemble, établit que les conspirateurs projetaient d'organiser un incident, pour justifier aux yeux de l'opinion publique leur propre agression contre la Tchécoslovaquie. Je prétends qu'il établit que l'on envisageait d'assassiner l'ambassadeur d'Allemagne à Prague pour créer l'incident voulu. C'est ce qui est affirmé au paragraphe 3, c de la section IV, F de l'Acte d'accusation.

Lorsqu'on a lu l'Acte d'accusation, au début du Procès, et que l'on est arrivé à cette assertion, l'accusé Göring a lentement et solennellement secoué la tête en signe de dénégation. Je comprends qu'il ait secoué la tête, s'il estimait que cette allégation contenue dans l'Acte d'accusation était fausse. Au cours de l'exposé introductif de M. Justice Jackson, l'accusé Göring a de nouveau secoué gravement la tête, quand il a été fait allusion à cette même question. Le Ministère Public maintient le fait allégué, avec l'appui des preuves qui viennent d'être produites, malgré les dénégations de l'accusé Göring.

Le Tribunal juge-t-il bon de suspendre l'audience maintenant ?

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal reprendra l'audience à 2 heures.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Alderman.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Comme je l'ai déjà indiqué, la phase suivante de l'agression fut l'élaboration et l'exécution du plan d'attaque de la Pologne, ainsi que son corollaire, le déclenchement de la guerre d'agression contre la Pologne en septembre 1939, faits prévus au paragraphe 4, a et b de la section IV, F de l'Acte d'accusation.

Ici encore, les archives tenues avec soin et précision par l'aide de camp Schmundt nous ont fourni un document manuscrit qui découvre le « pot-aux-roses ». Cette expression familière est peut-être difficile à traduire. Je n'en sais rien. Le document est constitué par le procès-verbal de la conférence du 23 mai 1939. Cette conférence eut lieu dans le bureau du Führer, à la nouvelle chancellerie du Reich; l'accusé Göring y assistait.

(Ici se place l'interruption suivante de l'accusé Frick: « L'année est certainement inexacte. » Cette déclaration faite en allemand n'a pas été traduite.)

M. ALDERMAN. — Je crois qu'un des accusés vient de dire que je me suis trompé d'année; mes notes portent « 23 mai 1939 », date qui figure sur le document original.

LE PRÉSIDENT. — De quel document parlez-vous?

M. ALDERMAN. — Du document L-79. Je disais que l'accusé Göring était présent ainsi que les accusés Raeder et Keitel. La discussion portait sur le sujet suivant: « Instructions relatives à la situation politique et à nos objectifs. » Ce document est d'importance historique, au même titre que le testament politique du Führer, rapporté par l'aide de camp Hossbach.

L'original de ce document, une fois saisi, est parvenu par des voies détournées, à travers l'Atlantique, jusqu'aux États-Unis. Il y fut découvert par des membres du Ministère Public américain, qui l'emportèrent à Londres, et de là à Nuremberg. La lettre L de la référence indique que ce document a été enregistré à Londres, d'où il est venu jusqu'ici. Je ne pense pas qu'on puisse en contester la validité. Son authenticité et sa précision, en tant que procès-verbal de la conférence du 23 mai 1939, ont été reconnues par l'accusé Keitel, au cours de l'un de ses interrogatoires. Comme je le disais, ce document porte le numéro L-79. Je le dépose sous le numéro USA-27.

Ce document a une si grande importance historique et intéresse tellement le Procès que je me vois obligé d'en citer la plus grande

partie. Il porte une en-tête : « Geheime Reichssache » (Affaire secrète d'État). « A transmettre seulement par officier. »

« Compte rendu de la conférence tenue le 23 mai 1939. Lieu : Bureau du Führer, nouvelle Chancellerie du Reich. Officier d'ordonnance de service : lieutenant-colonel (É.-M.) Schmudt.

« Étaient présents : le Führer, le Feldmarschall Göring, le Grossadmiral Raeder, le Generaloberst von Brauchitsch, le Generaloberst Keitel, le Generaloberst Milch, le général d'artillerie Halder, le général Bodenschatz, le contre-amiral Schniewindt, le colonel (É.-M.) Jeschonnek, le colonel (É.-M.) Warlimont, le lieutenant-colonel (É.-M.) Schmudt, le capitaine Engel (Armée), le capitaine de corvette Albrecht, le capitaine von Below (Armée).

« Objet : Entretien sur la situation et les buts de la politique.

« Le Führer définit les buts de la conférence comme suit :

« 1. Analyse de la situation.

« 2. Définition des tâches de la Wehrmacht, telles qu'elles résultent de la situation.

« 3. Exposé des conséquences de ces tâches.

« 4. Moyen d'assurer le secret des décisions prises au cours de la conférence et de leur mise en œuvre.

« Le secret est la première condition du succès.

« Les observations du Führer sont reproduites dans l'ordre des sujets traités.

« La situation actuelle doit être considérée de deux points de vue :

« 1. Le développement effectif des événements entre 1933 et 1939.

« 2. La position permanente et immuable de l'Allemagne.

« Au cours de la période 1933-1939, nous avons accompli des progrès dans tous les domaines. Notre situation militaire s'est énormément améliorée.

« Notre position à l'égard des autres pays n'a pas changé. L'Allemagne a été rejetée du cercle des grandes puissances. L'équilibre des forces s'est effectué sans sa participation.

« La ratification des exigences essentielles à la vie de l'Allemagne et sa rentrée dans le cercle des grandes puissances rompent cet équilibre. Toutes les revendications de l'Allemagne sont qualifiées d'empiétement. Les Anglais craignent davantage les menaces qui se présentent dans le domaine économique que celles qui ne s'appuient que sur la force.

« Les problèmes idéologiques ont été résolus par une masse de 80.000.000 de personnes. Les problèmes économiques doivent être résolus de même. Les conditions économiques nécessaires doivent être créées à cette fin, et aucun Allemand ne peut se soustraire à cette œuvre. La solution de ces problèmes exige du courage. Le

principe d'après lequel on évite de résoudre un problème en s'adaptant aux circonstances est inadmissible. Les circonstances doivent au contraire s'adapter aux buts. Ce n'est possible que par l'invasion d'autres pays ou par la mainmise sur les biens étrangers.

« Un espace vital proportionné à la grandeur d'un pays est à la base de toute puissance. On peut, pendant quelque temps, refuser de faire face au problème, mais il finira par être résolu d'une façon ou d'une autre. Il faut choisir entre le progrès et la décadence ; dans quinze ou vingt ans, nous serons obligés de trouver une solution. Aucun homme d'État allemand ne peut se dérober à ce problème, une fois le délai écoulé.

« Nous vivons actuellement dans un état de ferveur patriotique que connaissent également deux autres nations, l'Italie et le Japon.

« Nous avons bien su profiter des années qui viennent de s'écouler. Toutes les mesures ont été prises dans l'ordre prévu et en conformité avec nos desseins. Au bout de six ans, voici quelle est la situation :

« L'unité nationale et politique des Allemands est chose faite, à part quelques exceptions sans importance. — Je suppose qu'il s'agit de celles des camps de concentrations. — « De nouveaux succès ne pourront être remportés sans effusion de sang.

« La démarcation des frontières est un problème d'importance militaire.

« Le Polonais n'est pas un ennemi de plus. La Pologne se rangera toujours du côté de nos adversaires. Malgré ses traités d'amitié, la Pologne a toujours eu la secrète intention de saisir toutes les occasions de nous nuire.

« Ce n'est nullement Dantzig qui est la cause du conflit. Il s'agit d'étendre notre espace vital à l'Est, d'assurer notre ravitaillement et de régler le problème de la Baltique. L'approvisionnement ne peut provenir que de régions à faible population. En plus de la productivité naturelle, une exploitation intensive par des Allemands augmentera considérablement l'excédent de la production.

« Il n'y a pas d'autres possibilités pour l'Europe.

« Colonies : méfiez-vous de la cession de territoires coloniaux ; cela ne résout pas les problèmes de l'approvisionnement ; pensez au blocus.

« Si le destin nous met aux prises avec l'Ouest, la possession de territoires étendus à l'Est nous sera avantageuse. En temps de guerre, nous pourrions encore moins compter sur des moissons exceptionnelles qu'en temps de paix.

« La population des territoires non allemands ne sera pas soumise au service militaire, mais sera disponible comme source de main-d'œuvre.

« Le problème polonais est inséparable d'un conflit avec l'Ouest.

« Il est douteux que la Pologne ait une constitution assez ferme pour résister au bolchevisme. On ne peut donc compter sur elle comme barrière contre la Russie.

« Il n'est pas sûr qu'une victoire militaire à l'Ouest puisse être remportée par une décision rapide. L'attitude de la Pologne est également incertaine.

« Le Gouvernement polonais ne résistera pas à la pression russe. La Pologne considère comme dangereuse une victoire allemande à l'Ouest et cherchera à nous enlever la victoire.

« Il n'est donc pas question d'épargner la Pologne, et nous en arrivons à cette décision : *attaquer la Pologne dès que l'occasion s'en présentera.* »

Plaise au Tribunal. Cette phrase est soulignée dans le texte allemand.

« Nous ne pouvons pas compter sur la répétition de l'affaire tchécoslovaque. Nous aurons la guerre. Notre tâche est d'isoler la Pologne. Le succès de cet isolement sera décisif.

« En conséquence, le Führer doit se réserver le droit de donner l'ordre définitif de l'attaque. Il ne doit pas y avoir de conflit simultané avec les puissances occidentales (France et Angleterre). Si l'on peut craindre qu'un conflit polonais-allemand ait pour conséquence un conflit à l'Ouest, il faudra se tourner d'abord contre l'Angleterre et la France.

« Principe fondamental : conflit avec la Pologne, débutant par une offensive contre la Pologne ; le succès n'en est assuré que si les puissances occidentales n'interviennent pas. Si c'est impossible, il sera préférable d'attaquer à l'Ouest et de régler la question polonaise en même temps.

« Une politique habile peut permettre d'isoler la Pologne.

Le Japon représente un problème considérable. Même si sa collaboration nous paraît, au début, pour diverses raisons, quelque peu tiède et restreinte, le Japon a personnellement intérêt à prendre l'initiative d'une offensive contre la Russie en temps utile.

« Les relations économiques avec la Russie ne sont possibles que si les rapports politiques s'améliorent. Les commentaires de la presse montrent une tendance à la prudence. Il n'est pas impossible que la Russie montre qu'elle se désintéresse de la destruction de la Pologne. Au cas où elle prendrait des mesures contre nous, nos rapports avec le Japon pourraient se resserrer.

« S'il y avait une alliance entre la France, l'Angleterre et la Russie contre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, je serais obligé d'attaquer l'Angleterre et la France par quelques coups destructeurs.

« Le Führer ne compte pas sur la possibilité d'un règlement à l'amiable avec l'Angleterre. Nous devons nous attendre à un conflit. L'Angleterre voit dans notre développement les bases d'une hégémonie qui l'affaiblirait. L'Angleterre est par conséquent notre ennemie et le conflit avec l'Angleterre sera une lutte à mort.

« *Comment se déroulera cette lutte?* » (Souligné dans le texte allemand.)

« L'Angleterre ne peut pas venir à bout de l'Allemagne et la vaincre par quelques coups puissants. Il est indispensable à l'Angleterre que la guerre se rapproche le plus possible du bassin de la Ruhr. Le sang français ne sera pas épargné (mur de l'Ouest). De la possession du bassin de la Ruhr dépendra la durée de notre résistance.

« Les bases aériennes de la Belgique et de la Hollande devront être occupées militairement. Il ne faudra faire aucun cas des déclarations de neutralité. S'il est dans l'intention de l'Angleterre et de la France que la guerre entre l'Allemagne et la Pologne aboutisse à un conflit, ces pays soutiendront la neutralité de la Hollande et de la Belgique et les obligeront à bâtir des fortifications pour les forcer finalement à coopérer. Malgré leurs protestations, la Belgique et la Hollande céderont à la pression.

« Par conséquent, si l'Angleterre décide d'intervenir dans le conflit polonais, nous devons occuper la Hollande à une vitesse foudroyante. Notre but doit être de nous ménager une nouvelle ligne de défense en territoire hollandais jusqu'au Zuyderzée.

« La guerre contre l'Angleterre et la France sera une lutte à mort.

« La théorie selon laquelle nous pourrions nous en tirer à bon compte est dangereuse; cette possibilité n'existe pas. Nous devons brûler nos vaisseaux. Ce n'est plus une affaire de justice ou d'injustice, mais une question de vie ou de mort pour 80.000.000 d'hommes.

« *Question: la guerre sera-t-elle de longue durée?* » (Souligné dans l'original.)

« Les Armées et les Gouvernements de tous les pays doivent viser à une guerre rapide. Cependant, le Gouvernement doit être prêt en vue d'une guerre de dix à quinze ans.

« L'Histoire a démontré que les peuples croient toujours que la guerre sera courte; en 1914, on croyait en général qu'il était impossible de financer une longue guerre. Aujourd'hui encore, cette opinion subsiste dans l'esprit de bien des gens. Mais au contraire, chaque État tiendra aussi longtemps que possible, à moins qu'il ne soit aussitôt gravement affaibli (par exemple le bassin de la Ruhr). L'Angleterre a, elle aussi, des côtés faibles. L'Angleterre sait qu'en perdant la guerre, elle perdra sa puissance mondiale. L'Angleterre

est « la force motrice » dirigée contre l'Allemagne. — Ce qui, traduit littéralement, veut dire : « L'Angleterre est le moteur actionné contre l'Allemagne. » Je suppose que c'est le terme français : « Force motrice. » Sa puissance repose sur les facteurs suivants :

« 1. Les Anglais eux-mêmes sont fiers, courageux, tenaces, fermes dans leur résistance et doués pour l'organisation. Ils savent exploiter chaque situation nouvelle. Ils ont le goût de l'aventure et le courage de la race nordique. Cette qualité est amoindrie par la dispersion. La moyenne allemande est plus élevée.

« 2. La puissance mondiale en elle-même. Elle est restée constante pendant trois cents ans. Étendue par des alliances, cette puissance n'est pas seulement quelque chose de concret, mais elle représente également une force psychologique englobant le monde entier. Il faut y ajouter une richesse incalculable avec le crédit financier qu'elle comporte.

« 3. La sécurité et la protection géo-politique assurées par une solide puissance sur mer et une Aviation courageuse.

« Faiblesse de l'Angleterre.

« Si, dans la dernière guerre, nous avions eu deux cuirassés et deux croiseurs de plus, et si la bataille du Jutland avait commencé dans la matinée, la flotte britannique aurait été vaincue et l'Angleterre obligée de capituler. Cela aurait signifié la fin de cette guerre. » Je pense qu'il veut dire l'autre guerre.

« Autrefois, il n'était pas suffisant de vaincre la flotte. Pour vaincre l'Angleterre, il fallait également opérer des débarquements sur le sol anglais. L'Angleterre pouvait se suffire en matière de ravitaillement. Aujourd'hui, elle ne le peut plus.

« Dès que les routes d'approvisionnement de l'Angleterre se trouvent coupées, elle est obligée de capituler. Les importations de produits alimentaires et de pétrole dépendent de la protection fournie par la flotte.

« Si l'Aviation allemande attaque le territoire anglais, cela n'obligera pas l'Angleterre à capituler en un seul jour. Mais la destruction de la flotte entraînera une capitulation immédiate.

« Il n'est pas douteux qu'une attaque par surprise puisse amener une décision rapide. Cependant, il serait criminel de la part du Gouvernement de compter entièrement sur le facteur surprise.

« L'expérience a démontré que l'effet de la surprise peut être annulé par :

« 1. Des divulgations faites par des personnes appartenant au cercle étendu des experts militaires intéressés ;

« 2. Le simple hasard qui peut amener l'effondrement de toute l'entreprise ;

« 3. Les faiblesses humaines ;

« 4. Les conditions atmosphériques.

« La date définitive de l'attaque doit être fixée longtemps à l'avance. Une fois ce délai écoulé, on ne peut supporter longtemps la tension. Il faut tenir compte de ce que les conditions atmosphériques peuvent rendre inopinément impossible l'intervention de la Marine et de l'Aviation.

« Il faut poser pour base que ce qui précède constitue le fondement le plus défavorable aux travaux préparatoires d'élaboration.

« 1. Il faut chercher à porter à l'ennemi un coup qui porte, ou même le coup final décisif. La question du juste ou de l'injuste et le respect des traités n'interviennent pas ici. Cette tactique ne pourra être suivie que si nous ne sommes pas engagés dans une guerre avec l'Angleterre à cause de la Pologne.

« 2. En plus de l'attaque par surprise, il faut poursuivre des préparatifs en vue d'une guerre longue, tout en éliminant sur le continent les chances de l'Angleterre.

« L'Armée devra tenir les positions indispensables à la Marine et à l'Aviation. Si la Hollande et la Belgique sont occupées avec succès, si la France est également vaincue, nous aurons les conditions requises pour remporter la victoire dans la guerre contre l'Angleterre.

« Le blocus de l'Angleterre peut être assuré de tout près, grâce à l'Aviation partant de l'Ouest de la France, tandis que les sous-marins de notre flotte permettront d'étendre le champ du blocus. »

« Conséquences :

« L'Angleterre ne pourra pas combattre sur le continent ;

« Des attaques journalières menées par l'Aviation et la Marine couperont toutes les lignes de communication :

« Le temps ne jouera pas en faveur de l'Angleterre ;

« L'Allemagne ne subira pas de saignée dans les combats terrestres. »

« La nécessité d'une telle stratégie a été démontrée au cours de la première guerre mondiale, et des opérations militaires ultérieures. C'est de la première guerre mondiale que sont nées les considérations stratégiques suivantes qui s'imposent maintenant :

« 1. L'issue de la guerre aurait été différente si l'Allemagne avait possédé une flotte plus puissante à la déclaration de guerre, ou si son Armée avait effectué une manœuvre tournante en direction des ports de la Manche.

« 2. Un pays ne peut pas être vaincu par l'Aviation. Il est impossible d'attaquer tous les objectifs en même temps et un délai de quelques minutes suffit pour faire déclencher des contre-mesures défensives.

« 3. L'utilisation totale de toutes les ressources est indispensable.

« 4. Une fois que l'Armée, en collaboration avec l'Aviation et la Marine, se sera emparée des positions essentielles, la production industrielle ne s'écoulera plus dans le tonneau des Danaïdes que représentent les combats terrestres, mais pourra être canalisée au bénéfice de l'Aviation et de la Marine.

« L'Armée doit, par conséquent, être en mesure de s'emparer de ces positions. L'assaut doit être préparé systématiquement.

« Il est tout à fait indispensable qu'il soit soigneusement étudié.

« Notre but sera toujours d'écraser l'Angleterre.

« Une arme n'aura d'efficacité décisive que tant que l'ennemi ne la possédera pas. Cette considération s'applique à l'emploi des gaz, des sous-marins et de l'Aviation. Dans ce dernier cas, par exemple, ce sera vrai tant que la flotte britannique ne pourra pas opposer de résistance, et il n'en sera plus ainsi en 1940 et 1941. Contre la Pologne, par exemple, l'action des chars sera efficace puisque l'Armée polonaise ne dispose pas d'armes défensives correspondantes.

« Dans tous les cas où une pression directe ne saurait plus être décisive, elle devra être remplacée par le facteur surprise et par une exécution brillante. »

- Plaise au Tribunal. Le reste du document traite plus en détail des plans et des préparatifs militaires. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en poursuivre la lecture.

Le document que je viens de lire, rapportant la réunion du 23 mai 1939 contient, à notre avis, la preuve de toutes les affirmations contenues au paragraphe 4, a, section IV (F) de l'Acte d'accusation. Nous pensons qu'il prouve toutes ces allégations.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Alderman, vous devriez peut-être lire la dernière page et les cinq dernières lignes qui parlent de l'un des accusés.

M. ALDERMAN. — Monsieur le Président, je n'ai pas voulu les lire parce que je suis convaincu qu'elles ont été mal traduites en anglais, j'aimerais mieux qu'elles soient lues en allemand.

LE PRÉSIDENT. — Très bien, si c'est votre opinion.

M. ALDERMAN. — Nous pouvons faire lire l'original en allemand.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous dire que la traduction en anglais n'est pas exacte ?

M. ALDERMAN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Vous devriez nous aviser alors qu'elle était inexacte.

M. ALDERMAN. — Vous voulez parler du dernier paragraphe : « Principes de travail » ?

LE PRÉSIDENT. — Oui. Le suivant.

M. ALDERMAN. — Oui. Puis-je demander que l'interprète allemand le lise, pour qu'il puisse être traduit dans les autres langues? Ce passage figure à la page 16 de l'original.

L'INTERPRÈTE. — Page 16. « But :

- « 1. Étude du problème dans son ensemble ;
- « 2. Étude des événements ;
- « 3. Étude des moyens nécessaires ;
- « 4. Étude de la formation nécessaire.

« Ce personnel doit comprendre des hommes doués d'un esprit imaginatif et de connaissances techniques approfondies ainsi que des officiers au jugement objectif et critique.

« Principes du travail :

- « 1. Seules les personnes directement intéressées seront admises ;
- « 2. Aucune personne ne devra en connaître plus que ce qui est nécessaire ;
- « 3. Quand la personne intéressée doit-elle être mise au courant? Personne ne devra être mis au courant d'une question avant que cela ne devienne nécessaire.

« Répondant aux questions de Göring, le Führer décide que :

- « a) L'Armée décidera les types de construction à entreprendre ;
- « b) Il n'y aura pas de modification dans le programme de constructions navales ;
- « c) Les programmes d'armement devront être prévus pour 1943 et même 1944. »

« Compte rendu certifié conforme et signé : lieutenant-colonel Schmundt. »

M. ALDERMAN. — La traduction est plus exacte que je ne l'avais cru.

LE PRÉSIDENT. — Oui.

M. ALDERMAN. — A notre avis, comme je viens de le dire, ce document contient la preuve de toutes les affirmations de l'Acte d'accusation. Il démontre que l'attaque contre la Pologne avait été froidement préméditée. Il démontre que le problème de Dantzig, dont les nazis s'étaient servis comme prétexte politique vis-à-vis de la Pologne, n'était pas un vrai problème, mais un différend artificiellement soulevé pour dissimuler le motif réel de leur expansion agressive, à la recherche d'approvisionnement et d'espace vital.

En présentant ces documents accablants, relatifs au déclenchement de la guerre en septembre 1939, je dois attirer l'attention du Tribunal sur un groupe de documents concernant un discours, ou plutôt une allocution adressée par Hitler, le 22 août 1939, à ses

grands chefs militaires à Obersalzberg, juste une semaine avant l'attaque de la Pologne. Nous avons trois de ces documents; ils se tiennent et constituent un groupe unique. Je ne vais pas déposer le premier. Je vous présenterai les deux autres.

La raison en est la suivante: le premier de ces trois documents, qui nous est parvenu par l'intermédiaire d'un journaliste américain, prétendait être le compte rendu original de cette réunion d'Obersalzberg, remis à ce journaliste américain par une tierce personne, mais nous n'avons aucune preuve que le document ait été réellement remis à cet intermédiaire par celui qui avait pris les notes. Ce document n'a donc servi qu'à donner l'éveil à notre Ministère Public et à lui faire chercher des documents plus satisfaisants. Heureusement, nous avons pu obtenir les deux autres documents, qui montrent que Hitler prononça, ce jour-là, deux discours, un le matin peut-être et l'autre l'après-midi comme le montrait le compte rendu original que nous avons saisi. En rapprochant ces deux documents du premier, nous arrivons à la conclusion que le premier document était une combinaison légèrement tronquée des deux discours.

Le 22 août 1939, Hitler avait convoqué à Obersalzberg, les trois chefs suprêmes des trois armes de la Wehrmacht, ainsi que les généraux portant le titre d'«Oberbefehlshaber», ou Commandants en chef.

Je vous ai dit comment, ce premier document découvert, le Ministère Public s'est mis à la recherche de preuves plus solides des événements de cette journée. Il y est parvenu. Dans les dossiers de l'OKW, ou Oberkommando der Wehrmacht, à Flensburg, nous avons découvert deux discours prononcés par Hitler à Obersalzberg, le 22 août 1939. Ces pièces portent les numéros PS-798 et PS-1014 dans nos séries de documents.

Plaise au Tribunal. Pour conserver la continuité de notre numérotage, nous avons identifié le premier document, qui ne sera pas présenté, comme pièce USA-28, le second comme pièce USA-29 (PS-798) et le troisième comme pièce USA-30 (PS-1014).

Ce sont des discours assez longs, surtout le premier, et il ne sera pas indispensable de les lire *in extenso*.

Dans le document PS-798 (USA-29), le Führer s'adresse aux Commandants en chef, le 22 août 1939 :

« Je vous ai convoqués » ...

LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il une indication quelconque de lieu?

M. ALDERMAN. — Obersalzberg.

LE PRÉSIDENT. — Comment le prouvez-vous?

M. ALDERMAN. — Vous voulez dire sur le document?

LE PRÉSIDENT. — Oui.

M. ALDERMAN. — Je crains que l'indication « Obersalzberg » ne vienne du premier document, que je n'ai pas déposé. Mais je suis sûr que les accusés reconnaîtront qu'Obersalzberg était bien l'endroit où ce discours fut prononcé. L'endroit est d'ailleurs beaucoup moins important que la date.

LE PRÉSIDENT. — Très bien.

M. ALDERMAN. — « Je vous ai convoqués pour vous donner un aperçu de la situation politique, afin que vous puissiez voir les éléments d'après lesquels j'ai pris la décision d'agir, et de renforcer votre confiance; ensuite, nous traiterons des détails militaires.

« Je voyais clairement qu'un conflit avec la Pologne devait éclater tôt ou tard. J'avais déjà pris cette décision au printemps » — Je pense qu'il parle ici du document datant du mois de mai, L-79, que j'ai déjà lu. — « Mais je comptais me tourner d'abord contre l'Ouest dans quelques années et, ensuite seulement, vers l'Est. Mais on ne peut fixer la succession des événements. On ne peut fermer les yeux même devant une situation menaçante. Je voulais établir des relations acceptables avec la Pologne, de façon à pouvoir attaquer d'abord à l'Ouest, mais ce plan, qui me convenait, ne put être exécuté, les éléments essentiels ayant changé. Il me semblait que la Pologne nous attaquerait en cas de conflit à l'Ouest. La Pologne veut avoir un accès à la mer. Après l'occupation de Memel, on vit clairement quelle tournure prenaient les événements, et je me rendis compte que, dans ces circonstances, un conflit avec la Pologne pourrait éclater à un moment inopportun.

« Je vous donne les raisons qui m'ont amené à cette opinion: d'abord, deux constitutions personnelles: — je suppose qu'il veut dire: personnalités; c'est probablement une traduction défectueuse — ma propre personnalité et celle de Mussolini. Tout dépend essentiellement de moi et de mon existence, en raison de mes facultés politiques. » — Je souligne ici l'importance énorme du fait qu'une guerre qui a englobé presque le monde entier, ait pu dépendre d'un seul homme. — « Puis le fait que personne sans doute, n'aura plus la confiance du peuple allemand tout entier comme je l'ai. Il n'y aura sans doute jamais plus d'homme ayant plus d'autorité que moi. Mon existence est donc d'une très grande valeur. Mais je peux être supprimé à chaque instant par un criminel ou un idiot.

« Le second facteur personnel, c'est le Duce. Son existence est également décisive. S'il lui arrivait malheur, on ne pourrait plus compter sur la fidélité de l'Italie à ses engagements. La Cour italienne est fondamentalement opposée au Duce. Avant tout, la Cour considère l'extension de l'Empire italien comme une lourde charge. Le Duce a les nerfs les plus solides d'Italie.

« Le troisième facteur personnel qui nous est favorable est Franco. Nous ne pouvons exiger de l'Espagne qu'une neutralité

bienveillante. Mais ceci dépend de la personne de Franco. Il garantit une certaine unité et stabilité du système politique espagnol. Nous devons tenir compte du fait que l'Espagne n'a pas encore de parti fasciste aussi homogène que le nôtre.

« Dans l'autre camp, une image négative, en ce qui concerne les personnalités dirigeantes. Il n'y a pas d'hommes vraiment remarquables, ni en Angleterre, ni en France. » — Je pense que Hitler en a oublié un, sinon beaucoup, en Angleterre. — « Il nous est facile de prendre des décisions; nous n'avons rien à perdre, et tout à gagner. Notre situation économique est telle, en raison de nos restrictions, que nous ne pourrions plus tenir que quelques années. Göring peut le confirmer. Nous n'avons plus d'autre solution, nous devons agir. Nos opposants risquent gros et ne peuvent gagner que peu de chose. L'enjeu anglais dans une guerre, est d'une importance inimaginable. Nos ennemis ont des hommes au-dessous de la moyenne. Pas de personnalités, pas de maîtres, pas d'hommes d'action ». — J'ouvre ici une parenthèse. Cette dernière phrase explique peut-être ce qu'il entendait par « Pas de personnalités » : pas de maîtres ayant sur leur pays une autorité semblable à la sienne. — « En dehors des facteurs personnels, la situation politique nous est favorable : en Méditerranée, rivalités entre la France, l'Angleterre et l'Italie; en Extrême-Orient, tension entre le Japon et l'Angleterre, en Orient, tension, qui inquiète le monde musulman.

« L'Empire anglais n'est déjà pas sorti plus fort de la dernière guerre. Du point de vue maritime, les Anglais n'ont rien obtenu. Conflit entre l'Angleterre et l'Irlande; l'Union Sud-Africaine est devenue beaucoup plus indépendante; des concessions ont dû être accordées à l'Inde. La situation de l'Angleterre est extrêmement menacée; industrialisation malsaine. Un homme d'État britannique ne peut regarder l'avenir qu'avec inquiétude.

« La position de la France a été atteinte également, surtout en Méditerranée.

« D'autres facteurs nous sont favorables :

« Depuis l'affaire d'Albanie, il y a un équilibre des puissances dans les Balkans. La Yougoslavie porte en elle un germe de destruction en raison de sa situation intérieure. La Roumanie n'est pas devenue plus forte. Elle est facilement vulnérable. Elle est menacée par la Hongrie et la Bulgarie. Depuis la mort de Kemal, la Turquie a été gouvernée par des esprits étroits, des hommes faibles et hésitants.

« Toutes ces circonstances favorables n'existeront plus dans deux ou trois ans. Personne ne sait combien de temps je vivrai encore. Donc, il vaut mieux déclencher la guerre maintenant.

« La création d'une Grande Allemagne a été une grande réalisation au point de vue politique, mais douteuse au point de vue

militaire puisqu'elle s'est faite grâce au bluff des hommes politiques. Il faut, si possible, mettre à l'épreuve sa valeur militaire, non pour un règlement d'ensemble, mais en résolvant des problèmes isolés.

« Les relations avec la Pologne ne sont plus tenables. Ma politique à l'égard de la Pologne était, jusqu'ici, en opposition avec les idées du peuple. Mes propositions à la Pologne (Dantzig et le Corridor) ont été dérangées par l'intervention de l'Angleterre. La Pologne a changé d'attitude à notre égard; cet état de tension devient insupportable. L'initiative ne doit pas passer à d'autres. Le moment est plus favorable maintenant, qu'il ne le sera dans deux ou trois ans. Un attentat contre moi ou contre Mussolini changerait la situation à notre désavantage. On ne peut éternellement se tenir les uns en face des autres, le fusil chargé. La solution de compromis qui nous a été proposée, aurait exigé que nous changions nos convictions et que nous fassions preuve de bonne volonté. On nous a parlé à nouveau le langage de Versailles. C'était une question de prestige. Maintenant encore il est très vraisemblable que l'Ouest n'interviendra pas. Nous devons prendre ce risque avec une audace résolue. Un homme politique doit savoir accepter un risque aussi bien qu'un chef militaire. Nous nous trouvons devant cette dure alternative, frapper ou être certainement détruits tôt ou tard. »

Je passe deux paragraphes :

« ...Maintenant encore, le risque est grand. Des nerfs d'acier et une décision de fer. »

Puis vient une longue discussion qu'il me paraît inutile de lire; je reprends vers la fin, à quatre paragraphes du bas de la page :

« Nous n'avons pas à redouter le blocus. L'Est nous ravitaillera en céréales, en bétail, en charbon, en plomb et en zinc. C'est un objectif considérable, qui exige une mise de fonds importante. Je crains seulement qu'au dernier moment un « Schweinehund » quelconque fasse des offres de médiation. »

Puis vient le dernier paragraphe, une seule phrase :

« Göring répond en remerciant le Führer, et en l'assurant que la Wehrmacht accomplira son devoir. »

Je crois que j'ai déjà déposé le document n° 30; c'est une note plus courte, intitulée : « Second discours du Führer, le 22 août 1939 ». Je lis donc le document USA-30, intitulé : « Second discours du Führer, le 22 août 1939 » :

« La situation peut aussi prendre une tournure différente en ce qui concerne l'Angleterre et la France. On ne peut rien prédire avec certitude. Je prévois une barrière commerciale, et non un blocus, puis la rupture des relations. Montrons une détermination de fer. Ne reculons devant rien. Tout le monde devra comprendre

que nous étions décidés, depuis le début, à combattre les puissances de l'Ouest. C'est une lutte à mort. L'Allemagne a gagné toutes les guerres tant qu'elle est restée unie. Avant tout, l'attitude ferme et inébranlable des supérieurs, confiance absolue, conviction de la victoire; dominer le passé, en s'habituant aux plus lourdes charges. Une longue période de paix ne nous ferait aucun bien. Il est donc nécessaire de s'attendre à tout. Attitude virile. Ce ne sont pas des machines qui sont aux prises, mais des hommes. Nous avons la meilleure qualité d'hommes. Les facteurs de l'intelligence sont décisifs. Le camp adverse ne compte que des hommes faibles. En 1918, l'Allemagne est tombée parce que les facteurs spirituels n'étaient pas suffisants. Frédéric le Grand n'a obtenu le succès final que grâce à sa force d'âme.

« Notre premier but: destruction de la Pologne. Il s'agit d'en éliminer les forces vivantes et non d'arriver à un point déterminé. Même si la guerre éclate à l'Ouest, la destruction de la Pologne sera notre objectif primordial. Il faut prendre une décision très rapide, à cause de la saison.

« Je donnerai une raison de propagande au déclenchement de cette guerre; peu importe qu'elle soit plausible ou non. On ne demandera pas plus tard au vainqueur s'il a dit la vérité ou non. Quand on déclenche une guerre et quand on la fait, ce n'est pas le bon droit qui compte, mais la victoire.

« Fermer son cœur à la pitié, attitude brutale. 80.000.000 de personnes doivent avoir ce qui leur revient. Nous devons assurer leur existence, c'est le plus fort qui a raison. La plus grande sévérité.

« Une décision rapide est nécessaire. Confiance absolue dans le soldat allemand. Il ne se produira de crise que si les nerfs des chefs lâchent.

« Premier but: arriver jusqu'à la Vistule et au Narew. Notre supériorité technique démoralisera les Polonais. Chaque nouvelle unité polonaise sera écrasée. Constante guerre d'usure.

« Nouvelle politique de frontière établie d'après des principes sains. Peut-être un protectorat-tampon. Les opérations militaires ne seront pas influencées par ces réflexions. La destruction complète de la Pologne est le but militaire à atteindre. La rapidité est la chose essentielle. Il faut continuer jusqu'à l'élimination complète. Conviction que la Wehrmacht est à la hauteur des exigences de la situation. Le signal sera probablement donné samedi matin. »

La citation s'achève ici. Le Tribunal se rappellera que le signal fut, en fait, reporté au premier septembre.

Dr OTTO STAHLER (avocat de l'accusé Göring). — Puis-je faire une courte déclaration, Monsieur le Président, au sujet des deux documents qui viennent d'être lus? La Défense ne reconnaît pas les deux documents qui viennent d'être lus ainsi que le troisième qui

ne l'a pas été, mais auquel on s'est référé. Afin de ne pas donner l'impression que cette objection n'est pas fondée, je voudrais la justifier comme suit :

Les deux documents qui ont été lus, contiennent une série d'erreurs matérielles. Ils ne portent pas de signature. En outre, il n'y a eu qu'une conférence, d'où résulte l'impression que ces documents sont faux. Aucune des personnes présentes n'avait été chargée de sténographier le cours de l'entretien et comme ces notes ne portent aucune signature, on ne peut savoir qui en est l'auteur, ni qui en garantit la véracité. Quant au troisième document qui n'a pas été lu, d'après la photocopie, il s'agit d'un texte simplement dactylographié, déposé à la section de documentation de la Défense. Il n'est fait mention ni de la date, ni du lieu où il a été établi.

LE PRÉSIDENT. — Le troisième document ne nous intéresse pas puisqu'il n'a pas été lu.

Dr STAHLER. — Monsieur le Président, ce document a pourtant été publié dans la presse qui semble l'avoir reçu des mains du Ministère Public. C'est pourquoi il est d'une extrême importance pour la Défense et les accusés, que quelques brèves explications soient données sur ces documents.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal juge d'après les preuves déposées et non d'après les articles parus dans les journaux. Le troisième document n'a pas été déposé devant le Tribunal.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Je comprends que la Défense veuille savoir comment ces documents que je viens de lire sont tombés entre nos mains. Ils nous sont parvenus de source certaine. Ce sont des documents allemands trouvés dans les archives de l'OKW. S'ils ne donnaient pas un compte rendu fidèle de la conférence, il serait étonnant que les Allemands, archivistes scrupuleux, aient conservé dans les archives de l'OKW des rapports inexacts.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Alderman, le Tribunal va naturellement entendre ce que les accusés ont à dire sur ces documents.

M. ALDERMAN. — A ce sujet, je pense que si l'un des accusés possède une relation plus fidèle des paroles du Führer, le Tribunal pourrait en tenir compte.

En ce qui concerne l'autre question soulevée par la Défense, je me sens quelque peu coupable. Il est vrai qu'à la suite d'une erreur matérielle, la presse a eu ce premier document que nous n'avions pas du tout l'intention de lui transmettre. Je m'en sens responsable dans une certaine mesure. Ce document était compris dans le livre de documents que nous avons remis au Tribunal vendredi, mais nous avions seulement l'intention d'y faire allusion, de lui donner un numéro sans le déposer. Je croyais qu'aucun document ne serait

remis à la presse avant d'être accepté comme preuve. Étant donné l'ampleur de l'organisation que nous avons ici, il est très difficile d'exercer une surveillance sur tous ces détails.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Alderman, le Tribunal désire savoir combien de ces documents ont été communiqués à la presse.

M. ALDERMAN. — Je ne peux pas vous répondre sur ce point.

COLONEL STOREY. — Plaise au Tribunal. Je sais que les documents ne sont communiqués à la presse que lorsqu'ils ont été présentés comme preuve.

LE PRÉSIDENT. — En combien d'exemplaires?

COLONEL STOREY. — Environ 250 exemplaires de chaque document, je pense, 200 à 250 exemplaires ronéotypés.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal estime que les avocats devraient avoir des exemplaires de ces documents avant qu'on ne les communiquât à la presse. Je veux dire que la Défense devrait avoir priorité sur les journalistes et recevoir les documents en premier.

COLONEL STOREY. — Votre Honneur, plaise au Tribunal. Je crois savoir que les avocats ont reçu ces dix documents samedi matin. Ils ont depuis vingt-quatre heures, au Centre d'information, des copies des documents originaux qui ont été lus ici aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT. — J'ai déclaré, conformément à l'accord provisoire qui a été conclu et qui l'a été d'après vos indications, que dix exemplaires des dossiers d'audience et cinq exemplaires des livres de documents devaient être remis à la Défense.

COLONEL STOREY. — J'ai les reçus prouvant qu'ils ont été déposés au Centre d'information.

LE PRÉSIDENT. — Oui. Mais ce que je désire vous faire remarquer, colonel Storey, c'est que, si 250 exemplaires des documents peuvent être communiqués à la presse, on ne devrait pas limiter la Défense à cinq exemplaires seulement.

COLONEL STOREY. — Plaise à Votre Honneur. Ces 250 exemplaires représentent les copies ronéotypées du texte anglais, établies lorsque les documents sont déposés comme preuves. J'ai entre les mains ou dans ma serviette un reçu prouvant que les livres de documents ont été remis vingt-quatre heures à l'avance.

LE PRÉSIDENT. — Vous ne semblez pas comprendre ce que je vous dis: si vous pouvez communiquer à la presse 250 exemplaires en anglais des documents, vous pouvez en remettre plus de cinq aux avocats; un à chacun. Il n'est pas utile de discuter plus longuement. Dorénavant, il en sera ainsi.

Dr DIX (avocat de l'accusé Schacht). — Je puis donc compter qu'à partir d'aujourd'hui chaque avocat recevra un exemplaire des documents et qu'il n'y aura plus un seul exemplaire pour plusieurs avocats.

LE PRÉSIDENT. — Continuez, M. Alderman.

M. ALDERMAN. — La guerre d'agression ayant commencé en septembre 1939, et la Pologne ayant été écrasée peu de temps après les premiers combats, les agresseurs nazis firent de la guerre une guerre d'agression généralisée, englobant la Scandinavie, les Pays-Bas et les Balkans. Cet aspect de la question doit être présenté par le Ministère Public britannique, conformément à la division du travail opérée entre les quatre Procureurs Généraux.

Je dois aussi mentionner un autre changement dans nos plans : après le discours d'ouverture du Procureur Général britannique sur le second chef d'accusation, nous devons prendre l'exposé détaillé des phases suivantes de la guerre d'agression. Ce sont les Anglais et non les Américains qui s'occuperont des détails de l'agression contre la Pologne ; je reprendrai en détail l'agression contre la Russie et l'agression japonaise, qui participent à la fois de l'exposé américain, quant au premier chef d'accusation ; et de l'exposé britannique, quant au second. Si bien que les deux questions dont je parlerai par la suite en détail, en présentant des documents significatifs, concernent l'agression contre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 22 juin 1941, la collaboration de l'Italie, du Japon et de l'Allemagne, et l'attaque contre les États-Unis qui en a résulté, le 7 décembre 1941.

A propos de l'agression contre l'Union Soviétique, je vais seulement présenter deux documents. Le premier montre la préméditation et la méthode avec lesquelles l'attaque fut préparée. S'agissant de la Tchécoslovaquie, les nazis avaient employé le mot-crochet de « Cas Vert » pour les opérations secrètes, de même dans le cas de l'agression contre l'Union Soviétique, ils employèrent l'expression de « Cas Barbarossa ».

LE PRÉSIDENT. — Comment ce mot s'écrit-il ?

M. ALDERMAN. — B-a-r-b-a-r-o-s-s-a, d'après l'Empereur Frédéric Barberousse. Dans les dossiers de l'OKW de Flensburg, nous avons trouvé une instruction secrète numéro 21, publiée le 18 décembre 1940, par le Quartier Général du Führer et relative au « Cas Barbarossa ». Cette instruction avait été établie plus de six mois avant l'attaque. D'autres preuves montreront que les plans avaient même été mis à l'étude plus tôt. Ce document est signé par Hitler et visé par les accusés Jodl et Keitel. Cet ordre secret fut tiré à neuf exemplaires. Le document que nous avons saisi est le quatrième. Il porte le numéro PS-446 dans notre série de documents. Je le dépose comme preuve sous la référence USA-31.

Si le Tribunal le permet, je crois qu'il me suffira de lire la première page de cette instruction, ou plutôt la première page de la traduction anglaise. La pagination est peut-être différente dans l'original allemand.

En tête: «Le Führer et Commandant en chef des Forces armées allemandes», puis suivent certaines initiales dont je ne connais pas le sens, sauf OKW. Cela semble être adressé aux chefs de G.K. ce qui signifie, sans doute, aux chefs des Generalkommandos.

«Quartier Général du Führer, 18 décembre 1940, secret. — Ne doit être transmis que par officier. Tiré à 9 exemplaires, n° 4. — Instruction n° 21. — Cas «Barbarossa».

«Les Forces armées allemandes doivent être prêtes à écraser la Russie soviétique dans une campagne rapide avant que la guerre contre l'Angleterre ne soit achevée (cas «Barbarossa»).

«Pour cela, l'Armée devra utiliser toutes les unités disponibles à condition que les territoires occupés restent à l'abri d'attaques par surprise.

«Dans la campagne de l'Est, l'Aviation devra soutenir l'Armée de terre avec des effectifs suffisants pour permettre d'achever rapidement les opérations terrestres et pour éviter dans la mesure du possible que des dégâts soient causés aux territoires allemands de l'Est. Cette concentration de l'effort principal à l'Est est toutefois subordonnée aux conditions suivantes; d'une part toute la zone de bataille et d'armement que nous avons en main doit rester suffisamment à l'abri des attaques aériennes ennemies et, d'autre part, les attaques sur l'Angleterre et les approvisionnements qu'elles nécessitent ne doivent pas diminuer.

«L'effort principal de la marine doit indiscutablement rester dirigé contre l'Angleterre, même pendant une campagne à l'Est.

«Si l'occasion se présente, j'ordonnerai une concentration de troupes contre l'Union Soviétique huit semaines avant le moment prévu pour le début des opérations.

«Les préparatifs exigeant plus de temps, doivent — si cela n'a pas encore été fait — être commencés dès maintenant et terminés le 15 mai 1941. On doit attacher une importance extrême à ce que l'intention d'attaquer n'y puisse être décelée.

«Les préparatifs du Haut Commandement doivent être faits sur la base suivante:

«1. Objectif général.

«Le gros de l'Armée russe, se trouvant dans l'Ouest du pays, doit être détruit lors d'opérations audacieuses, en poussant profondément en avant des pointes de blindés. Il faut, d'autre part, empêcher la retraite vers les vastes espaces russes de troupes intactes et prêtes au combat.

« Par une poursuite rapide, on peut atteindre une ligne à partir de laquelle l'Aviation russe ne pourra plus attaquer le territoire du Reich allemand. Le premier objectif des opérations est de se protéger d'attaques venant de la Russie d'Asie, sur la ligne Volga-Arkhangelsk. En cas de nécessité, la zone industrielle de l'Oural, restée la dernière entre les mains des Russes, pourrait être annihilée par la Luftwaffe.

« Au cours de ces opérations, la flotte russe de la Baltique perdra rapidement ses bases et ne pourra plus combattre.

« L'intervention effective de l'Aviation russe doit être évitée, en lui portant des coups violents au début des opérations. »

Un autre document secret saisi dans les dossiers de l'OKW...

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Alderman, il serait peut-être temps de suspendre l'audience dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Un autre document saisi dans les dossiers de l'OKW, donne les motifs de l'attaque contre l'Union Soviétique. Il montre également que les conspirateurs nazis étaient pleinement conscients des crimes contre l'Humanité qui résulteraient de cette attaque. Ce document, un mémorandum du 2 mai 1941, est relatif au résultat d'une discussion qui avait eu lieu le même jour avec les secrétaires d'État au sujet du cas « Barbarossa ». Ce document est paraphé par un certain commandant von Gusovius qui appartenait à l'État-Major du général Thomas, qui était chargé de l'exploitation économique du territoire occupé par les Allemands au cours de leur agression contre la Russie. Le document porte le n° PS-2718. Je le dépose comme preuve sous la cote USA-32.

Je lirai seulement les deux premiers paragraphes de ce document, y compris l'introduction.

« Affaire de commandement. 2 exemplaires: une copie dans dossier I a, une copie au général Schubert. 2 mai 1941. Mémorandum sur les résultats de la discussion d'aujourd'hui avec les secrétaires d'État au sujet du cas « Barbarossa ».

« 1. La guerre ne peut être poursuivie que si toutes les Forces armées sont nourries par la Russie au cours de la troisième année de la guerre.

« 2. Il n'y a aucun doute, si nous prenons dans ce pays les choses qui nous sont nécessaires, qu'il en résultera la famine et la mort de millions de gens. »

Ce document a déjà été commenté et cité dans l'exposé introductif de M. Justice Jackson. On a peine à concevoir les faits

accablants qu'il implique. D'après ce document, les motifs de l'agression étaient que les conspirateurs nazis ne pouvaient continuer la guerre déclenchée en septembre 1939 que si la Russie nourrissait toutes leurs Forces armées au cours de la troisième année de la guerre. Peut-être n'a-t-on jamais écrit de phrase plus sinistre que celle-ci : « Il n'y a aucun doute, si nous prenons dans ce pays les choses qui nous sont nécessaires, qu'il en résultera la famine et la mort de millions de gens ». Tous ici, nous connaissons le résultat.

Je parlerai maintenant de la collaboration nazie avec l'Italie et le Japon, et de l'attaque déclenchée contre les États-Unis le 7 décembre 1941.

En déchaînant leur guerre d'agression contre l'Union Soviétique en juin 1941, les conspirateurs nazis, et plus particulièrement l'accusé Ribbentrop, avaient invité le co-architecte asiatique de l'ordre nouveau, le Japon, à attaquer les arrières. Nos preuves vont démontrer que les conspirateurs nazis ont éveillé et entretenu une force qui devait logiquement aboutir à une attaque contre les États-Unis. Pendant quelque temps, les conspirateurs nazis jugèrent préférable que les États-Unis ne fussent pas entraînés dans le conflit, car ils comprenaient les conséquences militaires de leur entrée en guerre. Néanmoins, l'attaque de Pearl-Harbor eut lieu à leur instigation et, bien auparavant, ils avaient déjà assuré les Japonais qu'ils déclareraient la guerre aux États-Unis si un conflit surgissait entre les États-Unis et le Japon. Ce fut sur la foi de ces assurances que les Japonais attaquèrent à Pearl-Harbor.

A ce point de mon exposé, je ne présenterai qu'un seul document à l'appui de mes dires. Ce document a été saisi dans les dossiers du ministère des Affaires étrangères allemand. Ce sont des notes datées du 4 avril 1941, signées par Schmidt, et relatives aux discussions entre le Führer et Matsuoka, ministre japonais des Affaires étrangères, en présence de l'accusé Ribbentrop. Ce document porte le n° PS-1881 et je le dépose comme pièce USA-33.

L'original se présente sous la forme d'un long texte dactylographié en allemand; je vais lire ce que je considère comme les parties essentielles du document, en commençant au quatrième paragraphe. Je lis d'abord l'en-tête :

« Notes sur l'entretien du Führer avec Matsuoka, ministre des Affaires étrangères du Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich et du ministre d'État, Meissner, à Berlin, le 4 avril 1941.

« Ensuite Matsuoka demanda également que le Führer donnât des instructions aux autorités allemandes compétentes, afin d'aller au devant des désirs de la Commission militaire japonaise dans la mesure du possible. Le Japon avait besoin de l'Allemagne, surtout

dans le domaine de la guerre sous-marine, car elle pouvait lui communiquer ses récentes expériences du temps de guerre ainsi que les derniers perfectionnements et inventions.» Ce que je lis figure à la page 6 du document allemand.

«Le Japon ferait son possible pour éviter une guerre avec les États-Unis. Si ce pays voulait attaquer Singapour, la Marine japonaise, naturellement, se préparerait à combattre les États-Unis, car l'Amérique se rangerait probablement du côté de la Grande-Bretagne. Lui-même (Matsuoka), pensait que l'on pouvait arriver, par la voie diplomatique, à empêcher l'entrée en guerre des États-Unis aux côtés de l'Angleterre. L'Armée et la Marine devaient néanmoins se préparer au pire, c'est-à-dire à une guerre contre l'Amérique. Ils estimaient qu'une telle guerre pouvait durer cinq ans ou plus, qu'elle prendrait la forme d'une guerre de guérillas dans le Pacifique, et qu'elle se réglerait dans les mers du Sud. Pour cette raison, l'expérience acquise par les Allemands dans la guerre de guérillas serait très utile aux Japonais. Il s'agissait de savoir quelle serait la meilleure marche à suivre pour mener une guerre de ce genre et comment tous les perfectionnements techniques des sous-marins, notamment tous les détails tels que les périscopes, etc., pourraient être utilisés par le Japon.

«Pour résumer, Matsuoka demanda que le Führer veillât à ce que les autorités allemandes compétentes missent à la disposition des Japonais les perfectionnements et inventions qui leur étaient nécessaires dans le domaine de la Marine et de l'Armée de terre.

«Le Führer promit de le faire et souligna que l'Allemagne estimait aussi qu'une guerre avec les États-Unis n'était pas souhaitable, mais qu'elle avait déjà prévu le cas. En Allemagne, on était d'avis que l'aide américaine dépendrait beaucoup des possibilités de transport, qui dépendaient à leur tour du tonnage disponible. Toutefois, la guerre de l'Allemagne contre le tonnage affaiblirait non seulement l'Angleterre, mais aussi, de façon décisive, l'Amérique. L'Allemagne a fait des préparatifs tels qu'aucun Américain ne pourrait débarquer sur le sol européen. Elle mènerait une guerre très énergique contre l'Amérique grâce à ses sous-marins et à sa «Luftwaffe», et, grâce à la supériorité de son expérience que les États-Unis ont encore à acquérir, elle aurait nettement l'avantage, en dehors même du fait que le soldat allemand est naturellement supérieur au soldat américain.

«Au cours de cette discussion, le Führer souligna que l'Allemagne, de son côté, accepterait immédiatement les conséquences d'une guerre entre le Japon et les États-Unis. Peu importait de savoir si c'est avec le Japon ou avec l'Allemagne que les États-Unis se trouveraient d'abord en conflit. De toute façon, il s'agirait d'éliminer un pays à la fois et de liquider ensuite le deuxième, sans conclure

d'accord avec lui. Donc, comme on l'a déjà dit, l'Allemagne frapperait sans retard dans le cas d'une guerre entre le Japon, et l'Amérique, parce que la force des Puissances de l'alliance tripartite réside dans l'unité de leur action. Leur faiblesse serait de se laisser vaincre individuellement.

« Matsuoka demanda une fois de plus que le Führer donnât les instructions voulues, afin que les autorités allemandes compétentes missent à la disposition des Japonais les derniers perfectionnements et inventions qui pouvaient les intéresser, étant donné que la Marine japonaise devait se préparer sans délai à une guerre avec les États-Unis.

« Continuant à parler des relations nippo-américaines, Matsuoka expliqua qu'il avait toujours déclaré dans son pays qu'une guerre avec les États-Unis était inévitable un jour ou l'autre, si le Japon persistait dans sa politique actuelle. Il estimait personnellement que cette guerre arriverait plus tôt qu'on ne le pensait. Donc, poursuivit-il, pourquoi, le Japon ne frapperait-il pas au bon moment et n'assumerait-il pas lui-même le risque d'une lutte contre l'Amérique? Ainsi, il préserverait peut-être de la guerre, plusieurs générations à venir, surtout s'il parvenait à affirmer sa supériorité dans les mers du Sud. Certes, il estime qu'il y a au Japon beaucoup de gens qui hésitent à suivre cette tendance. Matsuoka était considéré dans ces milieux comme un homme dangereux, aux idées dangereuses. Néanmoins, dit-il, si le Japon poursuit sa route actuelle il faudra un jour qu'il se batte quand même, et les circonstances seront alors beaucoup moins favorables qu'à l'heure présente.

« Le Führer répondit qu'il comprenait très bien la situation de Matsuoka, car il s'était trouvé dans des situations semblables (évacuation de la Rhénanie, déclaration de la souveraineté de l'armée, etc.). Lui aussi était d'avis qu'il fallait profiter des conditions favorables et qu'il valait mieux assumer le risque d'une guerre, inévitable de toute façon, au moment où il était lui-même encore jeune et vigoureux. Les événements avaient prouvé combien il avait raison. L'Europe était libre maintenant. Il n'hésiterait pas une seconde à riposter immédiatement à toute extension de la guerre, que ce fut du fait de la Russie ou de l'Amérique. La Providence favorise ceux qui n'attendent pas que le danger vienne à eux, mais qui lui font bravement face.

« Matsuoka répondit que les États-Unis, ou plutôt les hommes d'État qui les dirigeaient, avaient récemment tenté à l'égard du Japon une dernière manœuvre, en affirmant que l'Amérique ne déclarerait pas la guerre au Japon, à cause de la Chine ou des mers du Sud, si le Japon laissait passer librement le caoutchouc et l'étain à destination de l'Amérique. Néanmoins, l'Amérique déclarerait la guerre au Japon dès qu'elle sentirait que le Japon lui-même était

entré en guerre avec l'intention de participer à l'écrasement de la Grande-Bretagne. Naturellement, de telles paroles n'ont pas manqué de trouver un écho au Japon, en raison de l'éducation à base anglaise que beaucoup de Japonais avaient reçue.

« Le Führer fit remarquer à ce propos que cette attitude des États-Unis signifiait uniquement qu'ils avaient l'espoir, tant que l'Empire britannique existerait, de pouvoir un jour marcher contre le Japon avec la Grande-Bretagne, tandis que si l'Empire du monde s'effondrait, ils seraient complètement isolés et ne pourraient rien entreprendre contre le Japon. Le ministre des Affaires étrangères du Reich intervint pour dire que les Américains voulaient justement maintenir à tout prix la position anglaise en Asie orientale et que d'un autre côté, ils prouvaient par leur attitude, combien ils redoutaient une action concertée du Japon et de l'Allemagne.

« Matsuoka poursuivit, disant qu'il lui semblait important de donner au Führer l'image absolument nette de l'opinion réelle du Japon. Pour cela, il avait aussi le regret de l'aviser que lui-même, Matsuoka, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères japonais, ne pouvait pas prononcer au Japon un seul mot de ce qu'il avait exposé au Führer et au ministre des Affaires étrangères du Reich sur ces plans. Cela lui causerait un tort considérable dans les milieux politiques et financiers. Une fois déjà, avant de devenir ministre des Affaires étrangères, il avait fait l'erreur de parler de ses intentions à un ami. Ce dernier l'avait répété et cela avait donné naissance à toutes sortes de bruits que lui, en tant que ministre des Affaires étrangères, avait dû nier énergiquement, bien que d'habitude il dît toujours la vérité. Dans ces circonstances, il ne pouvait pas non plus indiquer la date à laquelle il parlerait de ces questions au Premier Ministre japonais ou à l'Empereur. Il faudrait d'abord étudier avec beaucoup de soins, l'évolution du problème du Japon afin de prendre la décision nécessaire au moment favorable, en avouant ses propres plans au Prince Konoye et à l'Empereur. Ensuite, il faudrait se décider en quelques jours, sinon les plans pourraient avorter par suite d'indiscrétions. Si lui-même, Matsuoka, ne pouvait pas mettre à exécution ses intentions, cela prouverait qu'il n'avait pas assez d'influence, ni de conviction, ni de capacité manœuvrière. Néanmoins, s'il réussissait, cela démontrerait qu'il avait beaucoup d'influence au Japon. Il avait lui-même confiance en sa réussite. Une fois rentré, quand on le questionnerait, il avouerait devant l'Empereur, le Premier Ministre et les ministres de la Marine et de la Guerre, que Singapour avait été un sujet de discussion. Il déclarerait cependant que seules des hypothèses avaient été envisagées.

« En outre, Matsuoka demanda expressément qu'on ne télégraphiât pas les discussions sur Singapour parce qu'il avait peur

d'indiscrétions à la suite de télégrammes. Si c'était nécessaire, il enverrait un courrier. Le Führer donna son accord et l'assura qu'il pouvait être absolument certain de la discrétion de l'Allemagne. Matsuoka répondit qu'il avait toute confiance en la discrétion des Allemands, mais que, malheureusement, il ne pouvait pas en dire autant des Japonais.

«L'entretien se termine sur des paroles de courtoisie.

«Berlin le 4 avril 1941. Signé: Schmidt.»

Ceci termine la présentation de ce que j'ai appelé une «série de documents choisis» et que je dépose, non pour servir à un exposé détaillé de l'une ou l'autre des guerres d'agression, mais simplement pour prouver la méthode et la préméditation délibérées avec lesquelles elles ont été réalisées.

Je passe maintenant à un exposé détaillé et plus ou moins chronologique des différentes étapes de l'agression.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue jusqu'à demain dix heures.

(L'audience sera reprise le 27 novembre 1945 à 10 heures.)